



Version corrigée, page 14: le terme «indice de Lowe» a été remplacé par le terme «indice de Young».  
La note de bas de page 18 a également été modifiée.

## Actualités OFS

---

### 5 Prix

Neuchâtel, février 2016

# Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2015 = 100

Aperçu méthodologique

---

**Renseignements:**

Jean-Michel Zürcher, OFS, Section Prix, tél. 058 463 64 24  
jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch  
N° de commande: 667-1500



# Table des matières

1	La révision de la statistique des prix 2015	4
2	La révision de l'indice des prix à la production et à l'importation de décembre 2015	5
3	L'indice des prix à la production et à l'importation en bref	6
4	Bases méthodologiques	8
4.1	Panier-type	8
4.2	Pondération des groupes de produits	9
4.3	Pondération des entreprises	11
4.4	Prix déterminants	11
4.5	Le système de relevé des prix	12
4.6	Méthodes de calcul	13
5	Extension au secteur des services	15
6	Bases légales et protection des données	17
7	Directives internationales	18
8	Exploitation et diffusion	19
	Annexes	21

# 1 La révision de la statistique des prix 2015

Le système de la statistique des prix de l'Office fédéral de la statistique (OFS) comprend l'indice des prix à la consommation (mensuel), l'indice des prix à la production et à l'importation (mensuel), ainsi que l'indice des prix de la construction (semestriel). Ces indices sont complétés par une comparaison transversale internationale annuelle du niveau des prix.

La statistique des prix a été révisée de manière approfondie pour l'année 2015:

- Indice des prix à la consommation (nouvelle base décembre 2015 = 100);
- Indice des prix à la production et à l'importation (nouvelle base décembre 2015 = 100);
- Indice des prix de la construction (nouvelle base octobre 2015 = 100).

## 2 La révision de l'indice des prix à la production et à l'importation de décembre 2015

Après 2010 et pour la 6<sup>e</sup> fois depuis son premier établissement au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'indice des prix à la production et à l'importation (IPP/IPI) a été révisé en profondeur. À partir de janvier 2016, il sera calculé sur une nouvelle base: décembre 2015 = 100.

Une révision permet de moderniser une statistique en profondeur, notamment d'intégrer des améliorations conceptuelles et méthodologiques, ainsi que d'adapter la structure et la pondération des paniers-type à l'évolution des marchés. Elle permet aussi d'optimiser les processus de production et de diffusion en essayant, dans la mesure du possible, de coller au mieux aux besoins des utilisateurs et de maintenir la charge sur les répondants aussi faible que possible.

La révision de décembre 2015 a poursuivi les objectifs principaux suivants:

- Mise à jour des éléments standards, à savoir adaptation de la structure et de la pondération des différents paniers-type à l'évolution des marchés;
- Poursuite de l'extension des relevés dans le secteur des services;
- Examen en profondeur de la pondération des entreprises. Passage à une pondération plus fine et utilisation de nouvelles sources de données externes pour la déterminer;
- Elargissement de l'utilisation de données secondaires dans le but d'alléger la tâche des entreprises;
- Examen approfondi de l'échantillon. Travaux intensifs de recrutement pour actualiser l'échantillon et combler les lacunes de relevé;
- Focalisation sur certaines branches particulièrement importantes afin d'améliorer la qualité de l'indice, notamment chimie, industrie pharmaceutique, énergie;
- Amélioration des techniques d'enquête: développement de nouveaux formulaires papier, développement d'une enquête en ligne.

# 3 L'indice des prix à la production et à l'importation en bref

L'indice des prix à la production et à l'importation mesure l'évolution des prix des biens et services produits en Suisse au premier stade de leur commercialisation. Il est un indicateur économique important reflétant l'évolution au fil du temps de la situation de l'offre et de la demande. Il est donc le résultat de la conjonction de différents facteurs, par exemple l'évolution des structures et des conditions-cadres du marché (par ex. libéralisation), les changements dans la productivité, l'évolution des cours de change et l'interdépendance économique internationale (globalisation). Ses résultats peuvent être utilisés aussi bien pour des analyses économiques globales que pour des études spécifiques à une branche. Plus précisément, les champs d'application sont les suivants:

## Indicateur économique

Indicateur conjoncturel mesurant le renchérissement.

## Déflateur

Correction de la variation des prix de diverses grandeurs exprimées en termes nominaux dans les comptes nationaux et dans les statistiques de la production et des chiffres d'affaires pour déterminer les grandeurs économiques en termes réels.

## Analyses

- analyses macro-économiques;
- analyses et comparaisons de branches;
- analyses et comparaisons de produits.

## Applications pratiques

- indexation: adaptation des devis, des budgets et des contrats à l'évolution des prix;
- informations sur l'évolution des prix de divers groupes de produits.

## Un système d'indices

L'IPP/IPI est-il un indicateur unique? La réponse est non. Plusieurs indices forment ensemble le système d'indicateurs des prix à la production et à l'importation.

### Indice des prix à la production (IPP)

L'indice des prix à la production mesure l'évolution des prix des biens et services produits et vendus par des entreprises exerçant leurs activités en Suisse. Il couvre les groupes de produits suivants: agriculture et sylviculture, industries extractives, industries manufacturières, production et distribution d'électricité et de gaz, ainsi que trois groupes de produits dans le domaine du recyclage.

Les produits considérés sont écoulés, directement ou via le commerce intermédiaire, dans d'autres secteurs de production en tant que produits de consommation intermédiaire, ou comme produits finis sur le marché de la consommation et celui des investissements.

Les marchés des produits considérés dans l'indice des prix à la production peuvent se trouver en Suisse (marché intérieur) ou à l'étranger (exportations). Les indices de prix calculés pour ces deux débouchés sont agrégés pour former l'indice total des prix à la production.

Outre les branches d'activité mentionnées ci-dessus, le domaine des prix à la production comprend également la branche de la construction et le secteur des services. La construction fait l'objet d'un traitement propre dans le cadre de l'indice des prix de la construction. En ce qui concerne le secteur des services, des indices de prix sont établis individuellement pour un certain nombre de branches. L'élargissement à d'autres services se fait en plusieurs étapes (voir ci-après au chapitre 5). Le but étant, à moyen terme, de calculer un agrégat pour la branche des services et l'intégrer, avec l'indice de la construction, dans l'indice total des prix à la production.

### Indice des prix à l'importation (IPI)

L'indice des prix à l'importation mesure l'évolution des prix des produits importés. Il inclut les produits de consommation, de consommation intermédiaire et d'investissement dans les domaines de l'agriculture, des industries extractives et des industries manufacturières.

### Indices des prix de l'offre totale (IPOT et IPON)

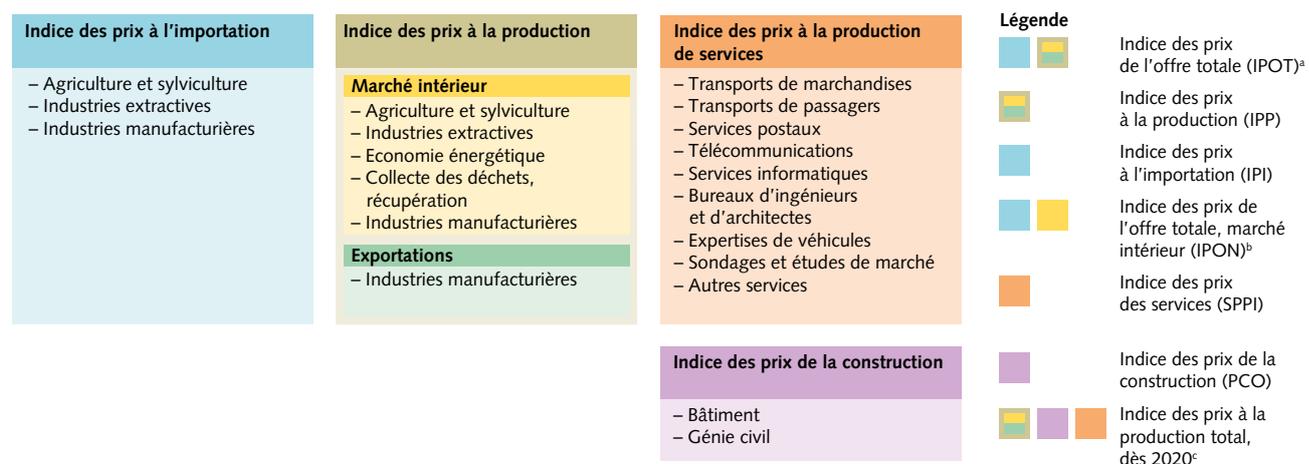
L'indice des prix à la production et celui des prix à l'importation sont réunis en un indice des prix de l'offre totale. En agrégeant l'indice des prix à la production sur le marché intérieur et l'indice des prix à l'importation, on obtient l'indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur (voir figure 1).

### Indice des prix établi depuis 1914

L'indice des prix à la production est calculé en combinaison avec l'indice des prix à l'importation depuis 1914. Jusqu'en 1993, les prix à la production et les prix à l'importation étaient considérés dans l'«indice des prix de gros». Depuis lors, l'indice des prix à la production et l'indice des prix à l'importation sont relevés et calculés séparément pour être ensuite rassemblés dans l'indice des prix de l'offre totale.

## Le système des prix à la production et à l'importation

fig. 1



<sup>a</sup> Total de l'indice des prix à la production (marché intérieur et exportations) et de l'indice des prix à l'importation.

<sup>b</sup> Total de l'indice des prix à la production (marché intérieur) et de l'indice des prix à l'importation.

<sup>c</sup> En projet.

# 4 Bases méthodologiques

## 4.1 Panier-type

L'ensemble des biens dont l'indice des prix à la production et à l'importation mesure l'évolution constitue le panier-type. Le contenu de ce dernier doit être le plus exhaustif possible puisqu'il doit refléter la production et l'importation de l'économie tout entière. Deux questions essentielles se posent lorsqu'il s'agit de définir le panier-type: quels biens doit-il contenir et quelle doit être leur importance (poids relatif) par rapport au total ?

### La NOGA, classification de base

La Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA)<sup>1</sup>, publiée par l'OFS, sert de classification de base à l'indice des prix à la production et à l'importation. La NOGA se fonde elle-même sur la Nomenclature générale des activités économiques de l'UE (NACE Rév. 2)<sup>2</sup>.

Dans le cadre de l'IPP/IPI, la NOGA n'est pas utilisée uniquement pour classer les branches d'activités, mais aussi les produits. Dans une première étape, les activités économiques sont soumises à une subdivision détaillée allant jusqu'au quatrième niveau (code à quatre chiffres), celui des classes économiques. À ce niveau, la NOGA est encore identique à la NACE. Elle introduit ensuite un 5<sup>e</sup> niveau hiérarchique (code à 5 positions), celui des «genres économiques». Ce niveau, spécifique à la nomenclature suisse, permet de tenir compte des particularités de notre pays.

### Classifications détaillées

Le degré de différenciation de 5<sup>e</sup> niveau de la NOGA n'est pas suffisant pour représenter les divers indices partiels de l'IPP/IPI. Pour pouvoir procéder à une classification encore plus détaillée, on a recours d'une part à la

Classification des Produits associés aux Activités (CPA), établie par l'UE. La CPA est identique à la NACE (et par conséquent à la NOGA) jusqu'au 4<sup>e</sup> niveau, mais en définit encore un 5<sup>e</sup> et un 6<sup>e</sup>. D'autre part, on se fonde sur des classifications de produits usuellement utilisées en Suisse au sein des différentes branches, ce qui permet d'établir des indices partiels reflétant la réalité des marchés.

### Subdivisions complémentaires

Les résultats sont ventilés en outre selon l'utilisation et le degré de transformation des produits. Pour ce faire, on utilise la subdivision complémentaire suivante<sup>3</sup>:

- produits agricoles et sylvicoles;
- biens intermédiaires;
- biens d'investissement;
- biens de consommation durables;
- biens de consommation non durables;
- agents énergétiques;
- collecte de déchets.

Le calcul de

- l'«inflation sous-jacente»  
peut être considérée comme une subdivision supplémentaire.

Dans le calcul de l'inflation sous-jacente, on exclut les groupes de produits<sup>4</sup> proches des matières premières dont les prix sont très volatils.

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique: NOGA 2008, Nomenclature générale des activités économiques, Notes explicatives, Neuchâtel 2008.

<sup>2</sup> Office des publications officielles des Communautés européennes: NACE Rév. 2, Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, Luxembourg 2008.

<sup>3</sup> Cette subdivision a été reprise de l'UE, à l'exception du premier groupe. Voir *Règlement (CE) n° 656/2007* de la Commission du 14 juin 2007 modifiant le *règlement (CE) n° 586/2001* relatif à l'application du *règlement (CE) n° 1165/98* du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des grands regroupements industriels. Le groupe «produits agricoles et sylvicoles» a été ajouté, parce qu'à la différence de celui de l'UE, l'indice suisse des prix à la production et à l'importation comprend également le secteur agricole et sylvicole.

<sup>4</sup> Produits agricoles et sylvicoles, viande, poissons et produits de la pêche, pâte à papier et vieux papier, agents énergétiques (pétrole brut, produits pétroliers, gaz), métaux, produits semi-finis en métal, ferraille.

## 4.2 Pondération des groupes de produits

### Années de pondération 2012 et 2013

La pondération des groupes de produits se base sur les résultats économiques des années 2012 et 2013, repris tels quels dans les calculs. Dans quelques cas, elle repose uniquement sur l'une de ces deux années. Pour certains produits pétroliers, on a aussi tenu compte de l'évolution survenue entre 2013 et 2015. Étant donné que les valeurs doivent servir de référence pendant cinq ans, on recourt à une moyenne sur deux ans afin de mieux équilibrer la pondération et, conséquemment, d'amortir les fluctuations à court terme qui s'observent dans certaines branches économiques.

### Indice des prix à la production (IPP)

Comme lors des révisions de 2003 et de 2010, les groupes de produits ont été pondérés sur la base de la valeur de la production brute (VPB), qui ne diffère du chiffre d'affaires global que par la variation des stocks. Pour cette opération, on s'est fondé en premier lieu sur la statistique de la valeur ajoutée (acronyme en allemand: WS) et en second lieu sur les positions tarifaires de la statistique du commerce extérieur (SCE). Une clé de passage a permis de faire correspondre ces dernières à la NOGA et à la nomenclature de l'IPP.

Pour la plupart des positions, il a été possible d'utiliser aussi bien les valeurs de la production brute de la WS que celles des exportations de la SCE. Les poids calculés pour l'indice du marché intérieur correspondent, dans ce cas, à la différence entre la VPB et la valeur des exportations. Pour nombre de positions, la valeur des exportations dépassait toutefois la VPB de manière significative. A ce propos, il est à noter que la SCE s'appuie sur une nomenclature structurée par produits (à l'instar de la statistique des prix à la production et à l'importation), alors que la WS se base sur la NOGA et donc sur l'activité principale des entreprises (de manière analogue aux comptes nationaux). Cette différence suffit à expliquer pourquoi certaines valeurs des deux statistiques paraissent se contredire. Un autre facteur déterminant est que les exportations selon la SCE peuvent comporter également des flux commerciaux purs, qui ne sont pas pris en compte dans la VPB telle que définie par la WS.

Les deux statistiques présentent donc chacune des éléments favorables et défavorables à l'établissement de l'indice des prix à la production. Dans le cas des positions problématiques, on s'est basé sur les données

individuelles de la SCE, entre autres sources, pour définir diverses hypothèses permettant d'obtenir des estimations fiables.

Afin de pondérer les positions d'indice au-dessous du 4<sup>e</sup> niveau, on a eu recours à des statistiques réalisées par des associations ou des entreprises. Par ailleurs, on a simplifié la structure chaque fois que l'on manquait de valeurs de référence suffisantes pour déterminer la répartition des poids au-dessous du 4<sup>e</sup> niveau.

Les positions non encore représentées dans l'IPP et dont le poids dépassait un seuil minimal au 4<sup>e</sup> niveau ont été ajoutées dans l'indice du marché intérieur, respectivement l'indice des exportations, à condition qu'un relevé de prix ait été jugé praticable. À l'inverse, on a supprimé de l'IPP certaines positions qui présentaient un poids inférieur au seuil minimal fixé pour l'indice du marché intérieur et l'indice des exportations et pour lesquelles il n'existait pas de mandat d'information spécifique.

### Indice des prix à l'importation (IPI)

Dans l'indice des prix à l'importation, les poids des produits ont été déterminés sur la base des valeurs des importations. Comme pour les exportations, on a utilisé une clé de passage pour faire correspondre les positions tarifaires de la SCE à la NOGA. Pour quelques positions, il n'a pas été possible de combiner la nomenclature de la SCE avec celle de l'IPI et, de plus, aucune autre information sur les valeurs des importations n'était disponible. Dans de tels cas, on a simplifié la structure.

La structure de l'IPI a également subi des modifications dans le sens où certaines positions ont été enlevées et d'autres ajoutées. Ceci a été effectué sur la base des mêmes critères que pour l'IPP du marché intérieur et des exportations.

### Résultats

La figure 3 renseigne sur la manière dont les poids des différents types d'indices se répartissent entre les groupes principaux. Les tableaux de pondération détaillés figurent en annexe.

### Limitation de la comparabilité avec les schémas de pondération antérieurs

La comparabilité entre les pourcentages déterminés pour 2010 et 2015 (voir annexe 2) est très restreinte du fait que les variations ne résultent pas uniquement de l'évolution économique de ces dernières années, mais

Fig. 2 Variables de pondération et sources principales selon le type d'indice

Type d'indice	Variable de pondération	Sources principales
Indice des prix à la production	Valeur de la production brute	– Statistique de la valeur ajoutée (WS) – Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises
– Indice partiel Exportations	– Valeur des exportations	– Statistique du commerce extérieur (SCE)
– Indice partiel Marché intérieur	– Différence entre la valeur de production brute et la valeur des exportations	– Valeur résiduelle
Indice des prix à l'importation	Valeur des importations	– Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises

Source: OFS – PPI

© OFS, Neuchâtel 2016

Fig. 3 Structure et pondération des différents indices de prix

NOGA	Description	Indice des prix à la production			Indice des prix à l'importation	Indice des prix de l'offre totale	Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur
		Total	Marché intérieur	Exportations			
	<b>Total</b>	<b>100,0000</b>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	<b>100,0000</b>	<b>100,0000</b>	<b>100,0000</b>
<b>A</b>	<b>Produits agricoles et sylvicoles</b>	<b>2,4157</b>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	<b>2,1797</b>	<b>2,3387</b>	<b>3,5202</b>
01	Produits agricoles	2,2929	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	2,1797	2,2559	3,4200
02	Produits sylvicoles	0,1228	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	0,0828	0,1002
<b>B</b>	<b>Produits des industries extractives</b>	<b>0,7002</b>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	<b>2,2881</b>	<b>1,2169</b>	<b>1,8441</b>
05–06	Charbon, pétrole brut, gaz naturel	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	2,2881	0,7445	1,1316
08	Pierre, sable et gravier, sel	0,7002	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	0,4724	0,7125
<b>C</b>	<b>Produits manufacturiers</b>	<b>92,1608</b>	<b>100,0000</b>	<b>100,0000</b>	<b>95,5322</b>	<b>93,2580</b>	<b>89,9815</b>
10	Produits alimentaires	9,4362	18,6637	3,2830	3,8342	7,6130	9,8722
11	Boissons	0,8642	1,8640	0,1733	1,1566	0,9593	1,3684
12	Produits à base de tabac	0,3427	0,4105	0,3399	0,0934	0,2616	0,2216
13	Textiles	0,5648	0,5811	0,6392	1,2214	0,7785	0,8524
14	Habillement	0,2090	0,5014	... <sup>a</sup>	3,3619	1,2348	1,8769
15	Cuir, articles en cuir, chaussures	0,1593	0,0600	0,2661	1,5208	0,6024	0,7777
16	Produits en bois	2,6957	6,3003	0,1381	1,2356	2,2206	3,3040
17	Papier et produits en papier	1,0604	1,5846	0,7922	1,6528	1,2529	1,4945
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure	1,2233	2,5853	0,2889	... <sup>a</sup>	0,8253	1,1048
19	Produits pétroliers	0,8086	1,7520	0,1557	4,3071	1,9471	2,8789
20	Produits chimiques	6,0406	7,3306	5,9138	9,7712	7,2546	7,9652
21	Produits pharmaceutiques	19,5893	2,6816	36,5905	16,0832	18,4489	9,0999
22	Produits en caoutchouc et en plastique	2,3665	2,9375	2,2626	3,3846	2,6978	2,9290
23	Verre, art. en verre, céramique, traitement des pierres et des terres	2,3062	4,9011	0,5215	1,7573	2,1277	2,9635
24	Métaux, produits semi-finis en métaux	1,6185	1,4151	2,0378	4,0603	2,4131	2,6128
25	Produits métalliques	5,9733	10,5447	3,1267	3,6408	5,2143	6,3068
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	15,4373	13,8174	19,1714	9,6034	13,5390	10,6546
27	Equipements électriques	7,0600	9,6288	6,0354	4,9950	6,3882	6,5855
28	Machines	10,2733	9,2250	12,7338	8,2812	9,6250	8,0377
29	Véhicules automobiles, composants de véhicules	0,7692	0,3784	1,2114	8,3085	3,2224	4,2708
30	Autres moyens de transports	0,7188	0,3958	1,0971	1,9249	1,1112	1,1211
31	Meubles	0,8941	1,8722	0,2255	1,9412	1,2348	1,7601
32	Autres produits	1,7495	0,5689	2,9961	3,3968	2,2855	1,9231
<b>D/35</b>	<b>Production et distribution d'électricité et de gaz</b>	<b>3,4827</b>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	<b>2,3493</b>	<b>3,5712</b>
<b>E/38</b>	<b>Collecte des déchets, récupération</b>	<b>1,2406</b>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	... <sup>a</sup>	<b>0,8371</b>	<b>1,0830</b>

<sup>a</sup> Position non relevée.

Source: OFS – PPI

© OFS, Neuchâtel 2016

aussi de changements concernant les définitions, les méthodes et les techniques de relevé. À titre d'exemple, dans le nouveau schéma de pondération, le poids d'un groupe de produits reflète aussi les groupes de produits apparentés pour lesquels il n'y a pas de relevé de prix, ce qui n'a pas été le cas lors de la révision de 2010. L'ajout et la suppression de diverses positions dans le nouveau schéma viennent également compliquer la comparaison entre les valeurs de pondération de 2010 et de 2015.

### 4.3 Pondération des entreprises

Afin de pondérer les séries de prix selon l'importance économique des entreprises qui les renseignent, c'était jusqu'à présent le nombre d'équivalents plein-temps (EPT) qui servait d'indicateur dans les différents indices (NOGA 10–32 uniquement<sup>5</sup>). Avec le projet de révision de l'IPP/IPI 2015, la méthode de pondération des entreprises a été revue. Si le nombre d'EPT apparaît toujours comme un bon proxy pour l'IPP du marché intérieur, la récente mise à disposition des données individuelles de l'administration fédérale des douanes (AFD) représente une source plus adéquate pour définir la pondération des entreprises importatrices et exportatrices.

### 4.4 Prix déterminants

Les prix des produits indigènes sont relevés pour le marché intérieur à la première étape de la commercialisation, c.-à-d. chez le producteur ou à l'usine<sup>6</sup>. Il s'agit de prix départ-usine ne comprenant ni la taxe sur la valeur ajoutée, ni les impôts sur la consommation (sur le tabac, l'alcool ou les produits pétroliers, p. ex.).

Pour les exportations, on relève les prix de vente nets fob (free on board)<sup>7</sup>, qui par définition ne contiennent pas la taxe sur la valeur ajoutée.

<sup>5</sup> Les autres branches ne font pas l'objet d'une pondération au niveau des entreprises.

<sup>6</sup> Dans quelques rares cas, on déroge à cette règle en ayant aussi recours à des prix du commerce de gros. C'est notamment le cas lorsque la représentativité de l'indice de la branche ou des produits en question n'est pas garantie. Si l'on inclut des entreprises de commerce de gros, on relève dans la mesure du possible leur prix d'achat qui sont en principe équivalents, après déduction des frais de transport et de la TVA, aux prix départ-usine. Si ce n'est pas possible, on relève exceptionnellement les prix de vente du commerce de gros.

<sup>7</sup> Conformément aux Incoterms 2000/2010 de la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Là où il n'est pas possible de relever des prix fob, on a recours aux prix départ-usine ou aux prix ddu (delivered, duty unpaid, c.-à-d. rendu de droits dus).

### Le nouveau système de pondération des entreprises

#### IPP du marché intérieur

Pour pondérer les séries de prix de l'IPP du marché intérieur selon l'importance économique dans le secteur d'activité correspondant de l'entreprise qui les annonce, c'est son nombre d'EPT qui sert d'indicateur. Ainsi, quatre classes de taille ont été définies pour pondérer les annonces de prix, selon les indications ci-dessous:

- Classe 1: ... < 10 EPT
- Classe 2: 10 EPT ≤ ... < 50 EPT
- Classe 3: 50 EPT ≤ ... < 250 EPT
- Classe 4: 250 EPT ≤ ...

La statistique structurelle des entreprises (STATENT) a servi de source de données. Le calcul de la pondération a été effectué au niveau 4 digits de la NOGA, au niveau des établissements. Les données 2012 et 2013 ont été utilisées, le calcul des parts ayant été effectué sur la base des valeurs moyennes des deux années.

#### IPI et IPP export

Les données individuelles de l'administration fédérale des douanes (AFD) représentent une excellente source d'information pour définir la pondération des entreprises importatrices et exportatrices. Afin d'établir celle-ci, nous avons eu recours aux données des années 2012 et 2013<sup>8</sup>, en utilisant la moyenne des valeurs sur les deux périodes pour calculer la pondération des différentes strates. Le calcul de la pondération a été établi au niveau 4 digits de la NOGA. Quatre classes de taille sont définies. Elles le sont selon la valeur totale des exportations/importations des unités identifiées dans les différentes NOGA 4 digits. Les valeurs délimitant les strates ont été fixées comme suit:

- Classe 1: ... < 100'000 CHF
- Classe 2: 100'000 CHF ≤ ... < 1'000'000 CHF
- Classe 3: 1'000'000 CHF ≤ ... < 10'000'000 CHF
- Classe 4: 10'000'000 CHF ≤ ...

Pour les importations, les prix sont relevés à la frontière suisse, sans la taxe sur la valeur ajoutée, les impôts sur la consommation et les droits de douane<sup>9,10</sup>.

<sup>8</sup> En utilisant les données de ces années, on est consistant non seulement avec celles utilisées pour la pondération des entreprises de l'IPP du marché intérieur, mais également avec celles utilisées pour la pondération des branches.

<sup>9</sup> Les prix sont relevés chez les importateurs. De légers écarts peuvent apparaître entre le prix à relever selon définition et le prix réellement livré. Un importateur communiquant un prix d'achat franco domicile au lieu d'un prix franco frontière entraîne un écart pouvant être jugé comme faible. L'écart est par contre plus important lorsque l'importateur n'est pas disposé à fournir ses prix à l'importation (c.-à-d. ses prix rendus) et qu'il indique uniquement ses prix de vente au commerce de gros (prix de vente). L'expérience montre toutefois que ce dernier cas est plutôt rare.

<sup>10</sup> Seuls les prix à la production dans l'agriculture sont relevés en incluant les impôts liés à la production et en excluant les subventions à la production, conformément aux directives de l'UE relatives à la statistique des prix agricoles.

De manière générale, sont relevés les prix effectifs des produits sur le marché (prix de transaction)<sup>11</sup> au moment de la commande<sup>12</sup>. Les rabais sont déduits. Les prix en devises sont convertis en francs suisses au taux de change du premier jour ouvrable de la période de référence de relevé. Celle-ci s'étend du 1<sup>er</sup> au 8 du mois, ce qui permet de calculer et de publier les résultats du mois de référence dans le courant du mois suivant.

## 4.5 Le système de relevé des prix

### Les rapporteurs: composition et sélection

Figurent parmi les rapporteurs

- des entreprises et des établissements (de loin le groupe le plus important);
- des associations et d'autres organisations économiques;
- des acheteurs en gros (exemples: grossistes, administration fédérale).

Chaque rapporteur de prix est affecté à une classe de taille selon la méthode définie au chapitre 4.3. Ceci permet de pondérer les annonces de prix selon l'importance économique de chaque rapporteur dans le cadre de l'agrégation intermédiaire.

En règle générale, on sélectionne un échantillon ciblé de fournisseurs de données. Ce faisant, on cherche à obtenir pour les produits les plus importants, les prix de ses principaux fabricants et importateurs. Il faut toutefois aussi prendre en considération un certain nombre de petits et moyens producteurs et importateurs dans le relevé, dont on admet qu'ils sont représentatifs de l'ensemble de leur groupe.

### Sélection des produits

Les rapporteurs sélectionnent eux-mêmes les produits dont ils communiquent les prix. Ils doivent tenir compte des critères suivants:

- importance du chiffre d'affaires;
- stabilité du produit, de sa qualité et des conditions de vente pendant une période donnée<sup>13</sup>.

### Le renouvellement de l'assortiment

Par suite des changements qui interviennent au fil du temps dans l'assortiment des entreprises, la qualité des produits considérés dans les différentes positions de l'indice varie. Pour pouvoir traduire, à l'aide de ce dernier, l'évolution dite «pure» des prix, qui ne compare que les prix de produits de qualité constante au fil du temps, on procède de la manière suivante:

- si les caractéristiques (ayant une influence sur le prix) du nouveau produit sont comparables à celles de l'ancien, la série de prix de l'ancien produit est prolongée directement par celle du nouveau produit;
- en revanche, si la différence de qualité entre l'ancien et le nouveau produit est significative, il convient alors soit
  - d'estimer l'influence du changement de qualité sur le changement de prix et de l'éliminer ensuite du calcul;
  - de procéder à un raccordement de prix pour autant qu'il y ait eu une période durant laquelle les deux produits étaient en vente et pour lesquels on dispose de deux prix parallèles;
  - d'inclure le produit comme nouveau produit dans le calcul, en lui attribuant comme indice de départ l'état de l'indice du groupe de produits auquel il appartient, afin de rendre l'opération neutre.

<sup>11</sup> On ne déroge à cette règle que pour des raisons impératives; en pareils cas, on s'efforce de s'approcher le plus possible du prix du marché.

<sup>12</sup> Dans bien des cas, le montant du prix à la commande est identique à celui du prix à la livraison. Il peut arriver que les deux montants diffèrent dans le cas des produits dont les délais de production et de livraison sont longs et pour lesquels une clause sur le renchérissement est prévue dans le contrat de vente.

<sup>13</sup> Au moins un à deux ans. S'agissant des groupes de produits présentant un degré de technicité élevé dont l'assortiment change rapidement (produits informatiques, par ex.), les produits sont aussi remplacés à intervalles plus rapprochés dans le relevé des prix.

### Source de données supplémentaire: statistique du commerce extérieur

Pour certains groupes de produits<sup>14</sup>, on a également recours aux valeurs moyennes<sup>15</sup> de la statistique du commerce extérieur comme estimateurs des prix à l'importation. Il faut pour cela que les positions tarifaires correspondantes de la statistique du commerce extérieur contiennent des produits relativement homogènes.

### Périodicité

L'IPP/IPI est calculé une fois par mois. Seuls les groupes de produits dont les prix peuvent présenter des fluctuations à court terme importantes (en particulier les produits agricoles, les produits pétroliers, l'acier) font toutefois effectivement l'objet d'un relevé mensuel. Les autres groupes de produits font l'objet de relevés échelonnés, trimestriels ou semestriels, en fonction du schéma d'évolution de leurs prix<sup>16</sup>. Cela permet de ne pas trop solliciter les fournisseurs de données et de limiter l'ampleur du relevé. L'inconvénient est toutefois que l'indice de ces groupes de produits réagit avec un certain décalage aux variations de prix. Pendant les mois où aucun relevé n'a lieu, les prix de la dernière période sont reportés.

### Produits saisonniers

L'évolution des prix et des chiffres d'affaires de certains groupes de produits est soumise à des fluctuations saisonnières. C'est notamment le cas des produits agricoles et horticoles.

Comme le but premier de l'IPP/IPI est de refléter l'évolution mensuelle des prix – que les fluctuations observées soient de nature saisonnière ou autre –, les prix communiqués ne sont pas corrigés d'un coefficient saisonnier.

### Formulaires de relevé

Le relevé des prix se fait en règle générale à l'aide d'un formulaire standard adressé par voie postale ou électronique. Dans certaines branches, des formulaires spécifiques sont utilisés, en particulier pour les groupes de produits suivants: produits agricoles et sylvicoles, menuiserie du bâtiment et aménagement intérieur (dans le cadre de l'indice des prix de la construction), produits chimiques et pharmaceutiques (partiellement), électricité et gaz (conjointement avec l'indice des prix à la consommation) et services (voir ci-après, chap. 5). Dans le cadre de la révision actuelle, les formulaires standard ont été repensés, afin d'être plus concis et attrayants pour les fournisseurs de données (voir l'exemple et les explications dans l'annexe 4). De même, la modernisation du relevé se poursuivra avec la prochaine mise en service d'une enquête en ligne.

### Ampleur du relevé<sup>17</sup>

L'indice des prix à la production (sans les prix des services) repose actuellement sur environ 12'000 prix communiqués par quelque 2400 rapporteurs, celui des prix à l'importation est établi sur la base d'environ 5600 prix communiqués par quelque 1400 rapporteurs. Comme indiqué plus haut, la périodicité des relevés varie selon les groupes de produits.

## 4.6 Méthodes de calcul

L'indice des prix à la production et à l'importation est le résultat de plusieurs niveaux de calcul: l'agrégation de base pour les annonces de prix individuelles, l'agrégation intermédiaire pour les classes de taille et l'agrégation supérieure pour obtenir le total de l'indice.

<sup>14</sup> En particulier dans les domaines de l'agriculture, du papier et des articles en papier.

<sup>15</sup> On calcule la valeur moyenne d'une position tarifaire pour une période donnée (mois ou trimestre) en divisant la valeur des importations par la quantité importée.

<sup>16</sup> Exceptionnellement aussi trois fois par an. Plan de relevé détaillé: voir l'annexe 3.

<sup>17</sup> Etat: décembre 2015.

### Agrégation de base: indice de Jevons

L'agrégation de base est effectuée au niveau le plus fin à l'aide de la formule de Jevons. Celle-ci repose dans un premier temps sur l'établissement de relations de base (indices élémentaires). Cela signifie que chaque prix communiqué par un rapporteur est transformé en un indice élémentaire qui prend la valeur de 100 points au mois de base (décembre 2015). Dans un deuxième temps, l'agrégation des différentes relations de base est effectuée avec la moyenne géométrique non pondérée.

L'utilisation d'une moyenne géométrique présente de nombreux avantages par rapport à une moyenne arithmétique. Elle est moins sensible aux valeurs extrêmes, notamment dans le cas de positions d'indice très hétérogènes. Elle est également adéquate pour le raccordement chronologique des séries de prix (chaînage). En outre, elle permet de tenir compte de l'effet de substitution lorsque les prix relatifs évoluent et que les acheteurs se tournent vers des produits similaires plus avantageux. Finalement, son utilisation au sein de l'IPP/IPI permet d'assurer une compatibilité avec l'indice des prix à la consommation et l'indice de prix à la construction qui utilisent la même méthode.

### Agrégation intermédiaire

De l'agrégation de base sont issus des indices par classe de taille (voir chapitre 4.3). L'agrégation de ces derniers est effectuée à l'aide d'une moyenne arithmétique pondérée selon l'importance de chaque classe de taille dans la position d'indice considérée. On obtient ainsi l'indice partiel de chaque position d'indice.

### Agrégation supérieure: Indice de Young

L'agrégation de toutes les positions d'indice vers le total de l'indice (dénommée agrégation supérieure) est calculée selon la méthode de Young: les indices partiels sont pondérés par leur poids respectif et agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique. La méthode de Young postule notamment que la pondération provient d'une période antérieure à la période de base<sup>18</sup>. Dans le cas présent, le schéma de pondération se fonde sur les résultats économiques des années 2012 et 2013 (voir chapitre 4.2).

La méthode de Young présuppose également que le panier-type et la pondération restent fixes au cours du temps, et ce jusqu'à la prochaine révision totale (indice des prix *direct* de Young). Dans les statistiques de prix actuelles, on a toutefois recours à un concept de Young élargi. Celui-ci permet de tenir compte de manière appropriée du changement continu de l'assortiment au sein des différentes positions du panier-type (intégration de nouveaux produits, suppression de produits devenus moins usuels; voir aussi plus haut: Le renouvellement de l'assortiment).

L'indice des prix à la production et à l'importation révisé, tout comme l'indice révisé des prix à la consommation, aura pour base décembre 2015 = 100 points d'indice.

<sup>18</sup> Contrairement à un indice de Laspeyres qui se fonde sur des poids provenant de la période de base et à un indice de Lowe dont la pondération provient certes d'une période antérieure à la période de base, mais qui est de plus adaptée à l'évolution des prix pour correspondre à la période de base.

## 5 Extension au secteur des services

Pour des raisons historiques, l'indice des prix à la production, qui s'est développé en Suisse à partir de l'indice des prix de gros, ne portait jusqu'au tournant du siècle que sur des marchandises. La montée en puissance du secteur des services a rendu nécessaire une prise en compte de ce dernier dans la statistique des prix. L'intégration des branches des services s'effectue par étapes et, dans la mesure du possible, conformément aux règlements de l'UE régissant les statistiques conjoncturelles (voir chap. 7).

Les prix à la production du transport de marchandises par le rail et par la route sont relevés depuis 2002/2003, tout comme ceux des prestations des bureaux d'ingénieurs et d'architectes<sup>19</sup>. Le relevé des prix a commencé de s'étendre à d'autres branches des services à partir de 2007. Des relevés ont d'abord été effectués dans les branches des études de marché et des instituts de sondages, des contrôles techniques des véhicules, des services de surveillance et de sécurité, du nettoyage des bâtiments et des transports aériens (de passagers et de fret). Ont suivi les télécommunications, les services informatiques, le transport de personnes par voie lacustre et fluviale, les services postaux, les relations publiques, le conseil en gestion d'entreprise, le placement de personnel, les cabinets d'avocat et les activités fiduciaires.

Les prestations de services peuvent être fournies pour différentes catégories d'utilisateurs: ces dernières comprennent les entreprises privées («business-to-business»), l'administration publique («business-to-government»), les ménages privés («business-to-consumer») ou encore les clients étrangers («business-to-export»). Un indice des prix à la production idéal s'adresserait à l'ensemble de ces catégories («business-to-all») tout en

indiquant une valeur spécifique à chacune d'elles<sup>20</sup>. En ce qui concerne l'IPP suisse, on n'établit pour l'heure une distinction qu'entre les clients commerciaux privés et publics d'une part et les clients privés d'autre part.

De nouveaux relevés sont nécessaires en Suisse pour pouvoir déterminer les prix des services destinés aux entreprises privées, aux administrations publiques et aux marchés d'exportation. Tel n'est pas le cas des services aux ménages privés, pour lesquels on dispose de l'indice des prix à la consommation. Ces prix sont intégrés sous une forme appropriée (déduction faite de la TVA, moyennant l'utilisation d'une autre nomenclature, etc.) dans l'indice des prix à la production.

Le relevé des prix à la production dans le secteur des services peut se faire de différentes manières<sup>21</sup>. Les principales méthodes sont les suivantes:

- relever les prix d'un service ou d'un paquet de prestations vendu régulièrement sous la même forme et dans la même qualité pendant une période donnée;
- relever les prix de composantes individuelles d'un paquet de prestations;
- relever des prix virtuels pour des modèles construits de paquets de prestations;
- relever les prix de paquets de prestations faisant l'objet de contrats sur plusieurs années;

<sup>19</sup> Relevé effectué dans le cadre de la statistique des prix de la construction.

<sup>20</sup> Selon le règlement de l'UE de 2005 sur les statistiques conjoncturelles, l'unique indice obligatoire dans le domaine des prix à la production de services est celui concernant les services «business-to-business», ceux-ci incluant également les prestations fournies à l'administration publique. Cela fait cependant plusieurs années qu'EUROSTAT incite les offices statistiques nationaux à dépasser le cadre du règlement et à établir également des indices «business-to-consumers» ou «business-to-all», en particulier si les prestations aux ménages privés revêtent une certaine importance. OCDE / Eurostat: Methodological Guide for developing Producer Price Indices for Services: Provisional draft 19 September 2014, p. 7.

<sup>21</sup> OCDE / Eurostat: Methodological Guide for developing Producer Price Indices for Services: Provisional draft 19 September 2014, pp. 27 à 69.

- relever des valeurs moyennes (chiffre d'affaires réalisé pour un service donné divisé par les quantités vendues) ou des commissions ou honoraires exprimés en % de la valeur totale d'un contrat;
- relever les tarifs et honoraires pour différents niveaux de qualifications (p. ex. tarifs à l'heure ou à la journée).

On détermine chaque fois avec des spécialistes de la branche laquelle de ces méthodes de relevé est la mieux adaptée. Les principaux critères de choix sont les mécanismes de prix dominants, les données disponibles, la charge statistique des entreprises, le coût des relevés pour l'OFS et les pratiques au niveau international. Les expériences faites en Suisse et à l'étranger montrent cependant qu'il faut être prêt à faire quelques concessions sur la définition de la grandeur à relever, au moins dans la première phase des relevés de prix. Par exemple, la statistique des prix devrait théoriquement inclure tous les rabais sur les prix. Or les rabais individuels consentis sur certaines prestations dans le secteur des services ne sont souvent pas connus ou sont couverts par le secret de la branche. Le fait que les relevés se limitent dans certaines branches aux seuls tarifs et honoraires n'est pas non plus satisfaisant: cette façon de mesurer les prix ne tient pas compte des augmentations éventuelles de la productivité ou de la qualité. Un tel mode de mesure entraîne soit une surestimation, soit une sous-estimation de l'évolution des prix. En l'absence de toute possibilité de relever les prix effectifs, on ne peut que tenter d'estimer au moins approximativement l'évolution des prix sur la base des tarifs et honoraires.

Les prix sont relevés seulement une fois par an dans la plupart des branches des services. La périodicité est semestrielle pour le transport de marchandises par rail et par route et pour les prestations des bureaux d'ingénieurs et d'architectes. Une statistique mensuelle des prix est réalisée à partir d'Internet pour les télécommunications, le transport aérien de fret et le transport aérien de passagers.

Pour la plupart des relevés, les poids des indices et les rapporteurs de prix sont mis à jour chaque année.

## 6 Bases légales et protection des données

La base légale de l'indice des prix à la production et à l'importation est constituée par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe mentionne le relevé des prix à la production et à l'importation. La participation au relevé est obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'Office fédéral de la statistique observe les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les informations fournies par les rapporteurs de prix sont traitées confidentiellement et utilisées seulement à des fins statistiques. Les résultats publiés sont des valeurs moyennes et ne permettent pas d'identifier des données individuelles.

## 7 Directives internationales

En vertu des Accords bilatéraux II avec l'UE, l'indice des prix à la production et à l'importation doit être conforme au Règlement révisé 1165/98 de l'UE sur les statistiques conjoncturelles<sup>22</sup>.

L'observation de ce règlement permet notamment de couvrir les besoins de données des autres organisations internationales importantes pour les statistiques économiques suisses (OCDE, ONU, FMI).

<sup>22</sup> Règlement (CE) n° 1165/98 sur les statistiques conjoncturelles. Ce règlement prévoit en particulier l'élargissement des relevés des prix à la production à certaines parties du secteur des services.

## 8 Exploitation et diffusion

Les résultats de l'indice des prix à la production et à l'importation sont publiés chaque mois sous la forme d'un communiqué de presse ainsi que sur Internet.

Vous accédez à l'offre Internet de l'OFS à l'adresse suivante: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch). Pour parvenir directement au domaine des prix à la production et à l'importation, il faut aller à l'adresse [www.IPP.bfs.admin.ch](http://www.IPP.bfs.admin.ch). Vous y trouverez de nombreux résultats ainsi que des informations complémentaires sur le thème des prix à la production et à l'importation.

Les résultats sont aussi présentés dans l'Annuaire statistique de la Suisse et sur le CD-ROM joint à ce dernier.

### *Renseignements*

Indice des prix à la production et à l'importation:

Andreas Fankhauser, tél. 058 463 63 07

[andreas.fankhauser@bfs.admin.ch](mailto:andreas.fankhauser@bfs.admin.ch)

Révision de l'indice des prix à la production et à l'importation:

Jean-Michel Zürcher, tél. 058 463 64 24

[jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch](mailto:jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch)

Prix à la production pour certains services:

Heiner Ritzmann, tél. 058 463 66 22

[heiner.ritzmann@bfs.admin.ch](mailto:heiner.ritzmann@bfs.admin.ch)



# Annexes

## Vue d'ensemble

<b>Annexe 1</b>	<b>22</b>
<hr/>	
Structure et pondération des indices principaux (décembre 2015 = 100)	
<b>Annexe 2</b>	<b>33</b>
<hr/>	
Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015	
<b>Annexe 3</b>	<b>37</b>
<hr/>	
Plan des relevés de l'indice des prix à la production et à l'importation, (décembre 2015 = 100)	
<b>Annexe 4</b>	<b>38</b>
<hr/>	
Formulaires de relevé	

## Annexe 1

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOP <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>100,0000</b>	<b>100,0000</b>	<b>100,0000</b>	<b>100,0000</b>
<b>01</b>	<b>Produits agricoles</b>	<b>2,2929</b>	<b>2,1797</b>	<b>2,2559</b>	<b>3,4200</b>
01.1	Plantes non permanentes	0,5581	0,8320	0,6470	0,9798
01.11	Céréales, légumineuses et graines oléagineuses	0,1361	0,2106	0,1602	0,2429
01.11.1	Céréales (y compris paille, sans riz)	0,1061	0,2009	0,1369	0,2079
01.11.11	Céréales (sans paille et riz)	– <sup>e</sup>	0,1601	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.11.12	Paille	– <sup>e</sup>	0,0408	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.11.2	Graines et fruits oléagineux, soja	0,0241	0,0097	0,0194	0,0291
01.11.3	Plantes riches en protéines (pois protéagineux)	0,0012	... <sup>f</sup>	0,0008	0,0012
01.11.4	Petits pois d'industrie	0,0009	... <sup>f</sup>	0,0006	0,0009
01.11.5	Haricots nains	0,0038	... <sup>f</sup>	0,0025	0,0038
01.13	Légumes, racines et tubercules	0,2905	0,3545	0,3112	0,4719
01.13.1	Légumes frais (sans haricots nains et petits pois d'industrie)	0,2022	0,3420	0,2477	0,3754
01.13.101	Poivrons	... <sup>f</sup>	0,0614	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.102	Asperges (sans asperges vertes)	... <sup>f</sup>	0,0249	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.103	Asperges vertes	... <sup>f</sup>	0,0229	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.104	Pastèques et melons	... <sup>f</sup>	0,0564	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.105	Ail	... <sup>f</sup>	0,0115	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.106	Champignons frais	– <sup>e</sup>	0,0270	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.107	Laitue Iceberg	– <sup>e</sup>	0,0212	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.108	Courgettes	– <sup>e</sup>	0,0108	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.109	Concombres	– <sup>e</sup>	0,0211	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.110	Chou-fleur	– <sup>e</sup>	0,0143	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.111	Tomates	– <sup>e</sup>	0,0705	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.13.2	Betteraves sucrières	0,0345	... <sup>f</sup>	0,0232	0,0353
01.13.3	Pommes de terre	0,0538	0,0125	0,0403	0,0612
01.15	Tabac brut	... <sup>f</sup>	0,0886	0,0288	0,0438
01.16	Coton brut	... <sup>f</sup>	0,0077	0,0025	0,0038
01.19	Autres plantes non permanentes	0,1315	0,1706	0,1443	0,2174
01.19.1	Produits horticoles	0,1134	0,1296	0,1187	0,1791
01.19.2	Maïs fourrager	... <sup>f</sup>	0,0178	0,0058	0,0088
01.19.9	Foin	0,0181	0,0232	0,0198	0,0295
01.2	Plantes permanentes	0,3112	1,0598	0,5548	0,8407
01.21	Vigne	0,2027	0,0527	0,1539	0,2339
01.21.1	Raisins de cuve et raisins de table	0,0627	0,0527	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.21.2	Viticulture	0,1400	... <sup>f</sup>	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.22	Fruits tropicaux et subtropicaux	... <sup>f</sup>	0,1021	0,0332	0,0505
01.22.1	Bananes	... <sup>f</sup>	0,0525	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.22.2	Ananas	... <sup>f</sup>	0,0268	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.22.3	Avocats	... <sup>f</sup>	0,0228	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.23	Agrumes	... <sup>f</sup>	0,1137	0,0370	0,0562
01.23.1	Oranges	... <sup>f</sup>	0,0468	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.23.2	Mandarines	... <sup>f</sup>	0,0409	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.23.3	Citrons	... <sup>f</sup>	0,0199	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
01.23.4	Pamplemousses	... <sup>f</sup>	0,0061	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

(suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOT <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
01.24	Fruits à pépins et à noyaux	0,0695	0,0955	0,0780	0,1178
01.24.1	Abricots	— <sup>e</sup>	0,0144	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.24.2	Pêches	... <sup>f</sup>	0,0148	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.24.3	Brugnons et nectarines	... <sup>f</sup>	0,0283	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.24.4	Pommes	— <sup>e</sup>	0,0070	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.24.5	Poires	— <sup>e</sup>	0,0112	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.24.6	Prunes et pruneaux	— <sup>e</sup>	0,0088	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.24.7	Cerises	— <sup>e</sup>	0,0110	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.25	Autres fruits, baies et noix	0,0260	0,2273	0,0915	0,1377
01.25.1	Fraises	— <sup>e</sup>	0,0429	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.25.2	Kiwis	... <sup>f</sup>	0,0194	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.25.3	Autres fruits, noix	— <sup>e</sup>	0,1650	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.26	Olives	... <sup>f</sup>	0,0022	0,0007	0,0011
01.27	Plantes à boissons	0,0130	0,4663	0,1605	0,2435
01.27.1	Café	... <sup>f</sup>	0,3781	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.27.2	Cacao	... <sup>f</sup>	0,0882	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
01.3	Produits de pépinières	0,0666	0,1674	0,0994	0,1495
01.4	Animaux et produits animaux	1,3570	0,1205	0,9547	1,4500
01.41	Lait cru	0,6457	— <sup>e</sup>	0,4356	0,6621
01.42	Bovins de boucherie	0,2944	— <sup>e</sup>	0,1986	0,3013
01.45	Ovins	0,0146	— <sup>e</sup>	0,0099	0,0147
01.46	Porcs	0,2548	— <sup>e</sup>	0,1719	0,2613
01.47	Volailles	0,1460	0,1205	0,1377	0,2092
01.47.1	Poulets, dindes	0,0824	— <sup>e</sup>	0,0556	0,0844
01.47.2	Oeufs	0,0636	— <sup>e</sup>	0,0821	0,1248
01.49	Miel	0,0015	— <sup>e</sup>	0,0010	0,0014
<b>02</b>	<b>Produits sylvicoles</b>	<b>0,1228</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>0,0828</b>	<b>0,1002</b>
02.20.11	Grumes de sciage	0,0757	... <sup>f</sup>	0,0511	0,0544
02.20.111	Résineux	0,0681	... <sup>f</sup>	0,0460	0,0499
02.20.112	Feuillus	0,0076	... <sup>f</sup>	0,0051	0,0045
02.20.12	Bois d'industrie	0,0094	... <sup>f</sup>	0,0063	0,0074
02.20.13	Bois d'énergie (quartiers)	0,0377	... <sup>f</sup>	0,0254	0,0384
<b>05</b>	<b>Charbon</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>0,0165</b>	<b>0,0054</b>	<b>0,0082</b>
<b>06</b>	<b>Hydrocarbures</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>2,2716</b>	<b>0,7391</b>	<b>1,1234</b>
06.1	Pétrole brut	... <sup>f</sup>	1,1867	0,3861	0,5869
06.2	Gaz naturel	... <sup>f</sup>	1,0849	0,3530	0,5365
<b>08</b>	<b>Pierres, sable et gravier, sel</b>	<b>0,7002</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>0,4724</b>	<b>0,7125</b>
08.1	Pierres naturelles, sable et gravier	0,6621	... <sup>f</sup>	0,4467	0,6743
08.11	Pierres naturelles, non travaillées	0,0480	... <sup>f</sup>	0,0324	0,0463
08.12	Sable et gravier	0,6141	... <sup>f</sup>	0,4143	0,6280
08.12.1	Sable rond	0,0969	... <sup>f</sup>	0,0654	0,0991
08.12.2	Sable concassé	0,0433	... <sup>f</sup>	0,0292	0,0443
08.12.3	Tout venant	0,0531	... <sup>f</sup>	0,0358	0,0543
08.12.4	Gravier à béton	0,3013	... <sup>f</sup>	0,2033	0,3081
08.12.5	Gravillon	0,0849	... <sup>f</sup>	0,0573	0,0868

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100) (suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOT <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
08.12.6	Mélange non lié, résistant au gel	0,0178	... <sup>f</sup>	0,0120	0,0182
08.12.7	Ballast	0,0168	... <sup>f</sup>	0,0113	0,0172
08.9	Autres produits d'industries extractives	0,0381	... <sup>f</sup>	0,0257	0,0382
08.93	Sel	0,0381	... <sup>f</sup>	0,0257	0,0382
08.93.1	Sel de table	0,0095	... <sup>f</sup>	0,0064	0,0098
08.93.2	Autres sels	0,0286	... <sup>f</sup>	0,0193	0,0284
<b>10</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>9,4362</b>	<b>3,8342</b>	<b>7,6130</b>	<b>9,8722</b>
10.1	Viande et produits carnés	2,0205	0,5866	1,5538	2,3058
10.11	Viande (sans volaille)	0,8262	0,3144	0,6596	0,9467
10.11.1	Viande de boeuf	0,2589	0,1213	0,2141	0,3254
10.11.2	Viande de veau	0,1247	... <sup>f</sup>	0,0841	0,1279
10.11.3	Viande de mouton (agneau)	0,0194	0,0774	0,0383	0,0582
10.11.4	Viande de porc	0,3686	0,0152	0,2536	0,3855
10.11.5	Viande de cheval	... <sup>f</sup>	0,0532	0,0173	0,0263
10.11.6	Viande de lapin	... <sup>f</sup>	0,0083	0,0027	0,0041
10.11.7	Gibier	... <sup>f</sup>	0,0390	0,0127	0,0193
10.11.9	Peaux	0,0546	... <sup>f</sup>	0,0368	... <sup>f</sup>
10.12	Volailles	0,0499	0,1320	0,0766	0,1164
10.13	Produits à base de viande	1,1444	0,1402	0,8176	1,2427
10.2	Poissons et produits de la pêche préparés	... <sup>f</sup>	0,3737	0,1216	0,1848
10.3	Fruits et légumes transformés	0,2036	0,4385	0,2800	0,4256
10.31	Produits à base de pommes de terre	0,1100	... <sup>f</sup>	0,0742	0,1128
10.32	Jus de fruits et de légumes	0,0593	0,0852	0,0677	0,1029
10.39	Autres fruits et légumes transformés	0,0343	0,3533	0,1381	0,2099
10.4	Huiles et graisses végétales et animales	0,1583	0,3342	0,2155	0,3276
10.5	Produits laitiers	2,2295	0,3354	1,6132	2,2190
10.51	Produits laitiers (sans glaces)	2,1578	0,3354	1,5649	2,1455
10.51.1	Produits laitiers frais	1,0206	0,0343	0,6997	1,0503
10.51.2	Fromages	0,9674	0,2909	0,7474	0,9380
10.51.21	Fromages à pâte dure	0,2477	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>
10.51.22	Fromages à pâte mi-dure	0,2652	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>
10.51.23	Fromages à pâte molle	0,0343	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>
10.51.24	Fromages frais	0,3132	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>
10.51.29	Autres fromages (y compris fromage fondu et fondue)	0,1070	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>	... <sup>e</sup>
10.51.3	Autres produits laitiers	0,1698	0,0102	0,1178	0,1572
10.52	Glaces	0,0717	... <sup>f</sup>	0,0483	0,0735
10.6	Produits de meunerie et produits amylacés	0,2809	0,2428	0,2685	0,3468
10.61	Produits de meunerie	0,2541	0,1427	0,2179	0,2699
10.61.1	Farines	0,1709	... <sup>f</sup>	0,1153	0,1529
10.61.2	Riz	... <sup>f</sup>	0,0509	0,0166	0,0252
10.61.3	Autres produits de meunerie	0,0832	0,0918	0,0860	0,0918
10.62	Produits amylacés	0,0268	0,1001	0,0506	0,0769
10.7	Produits de boulangerie et pâtes alimentaires	1,0969	0,3027	0,8384	1,2148
10.71	Produits de boulangerie (sans pâtisserie de conservation)	... <sup>e</sup>	0,1001	... <sup>e</sup>	0,8875
10.72	Pâtisserie de conservation	... <sup>e</sup>	0,1644	... <sup>e</sup>	0,2504
10.73	Pâtes alimentaires	... <sup>e</sup>	0,0382	... <sup>e</sup>	0,0769
10.8	Autres produits alimentaires	2,9495	1,0714	2,3383	2,2645

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

(suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOT <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
10.81	Sucre	0,1124	0,0568	0,0943	0,1433
10.82	Sucrieries (sans pâtisserie de conservation)	0,6059	0,2941	0,5044	0,4562
10.82.1	Sucrieries à base de cacao et de chocolat	0,5040	0,2316	0,4153	0,3932
10.82.2	Autres sucrieries	0,1019	0,0625	0,0891	0,0630
10.83	Café et thé transformés	1,0235	0,1459	0,7379	0,4130
10.83.1	Café	0,9338	0,1292	0,6720	0,3756
10.83.2	Thé	0,0897	0,0167	0,0659	0,0374
10.84	Condiments et assaisonnements	0,0972	0,1200	0,1046	0,1219
10.85	Plats préparés	0,1092	0,1787	0,1318	0,2003
10.86	Aliments homogénéisés et diététiques	0,0485	... <sup>f</sup>	0,0327	... <sup>f</sup>
10.89	Autres produits alimentaires	0,9528	0,2759	0,7326	0,9298
10.9	Aliments pour animaux	0,4970	0,1489	0,3837	0,5833
10.91	Aliments pour animaux de ferme	0,4970	0,0400	0,3483	0,5294
10.91.1	Aliments pour gros bétail	0,1640	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
10.91.2	Aliments pour porcs	0,2038	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
10.91.3	Aliments pour volailles	0,1093	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
10.91.4	Autres aliments pour animaux de ferme	0,0199	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
10.92	Aliments pour animaux de compagnie	... <sup>f</sup>	0,1089	0,0354	0,0539
<b>11</b>	<b>Boissons</b>	<b>0,8642</b>	<b>1,1566</b>	<b>0,9593</b>	<b>1,3684</b>
11.01	Boissons alcooliques distillées	0,0636	0,1213	0,0824	0,1252
11.02	Vin (de raisin)	0,1862	0,7549	0,3712	0,4746
11.02.1	Vin rouge	0,1179	0,5398	0,2551	0,2981
11.02.2	Vin blanc	0,0683	0,1081	0,0813	0,1236
11.02.3	Autres vins	... <sup>f</sup>	0,1070	0,0348	0,0529
11.05	Bière	0,3322	0,0808	0,2504	0,3806
11.05.1	Bière pression	0,0801	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
11.05.2	Bière en bouteille	0,1656	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
11.05.3	Bière en canette	0,0865	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
11.07	Boissons rafraîchissantes, eaux minérales naturelles	0,2822	0,1996	0,2553	0,3880
11.07.1	Eaux minérales naturelles	0,0867	0,0522	0,0755	0,1147
11.07.2	Boissons rafraîchissantes	0,1955	0,1474	0,1798	0,2733
<b>12</b>	<b>Produits à base de tabac</b>	<b>0,3427</b>	<b>0,0934</b>	<b>0,2616</b>	<b>0,2216</b>
<b>13</b>	<b>Textiles</b>	<b>0,5648</b>	<b>1,2214</b>	<b>0,7785</b>	<b>0,8524</b>
13.1	Fils et fibres textiles	... <sup>f</sup>	0,0743	0,0242	0,0368
13.2	Tissus	0,1249	0,2485	0,1651	0,1229
13.9	Autres textiles	0,4399	0,8986	0,5892	0,6927
13.92	Articles textiles confectionnés (sans habillement)	0,2908	0,5178	0,3647	0,5044
13.92.1	Linge de lit, de table et de toilette	- <sup>e</sup>	0,1706	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
13.92.2	Couvertures, oreillers et édredons	- <sup>e</sup>	0,0959	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
13.92.3	Autres articles textiles confectionnés	- <sup>e</sup>	0,2513	- <sup>e</sup>	- <sup>e</sup>
13.93	Tapis	0,0599	0,1422	0,0867	0,0703
13.95	Non-tissés (sans habillement)	... <sup>f</sup>	0,1136	0,0370	0,0562
13.96	Textiles techniques et industriels	0,0892	0,1250	0,1008	0,0618
<b>14</b>	<b>Habillement</b>	<b>0,2090</b>	<b>3,3619</b>	<b>1,2348</b>	<b>1,8769</b>
14.11	Vêtements en cuir	... <sup>f</sup>	0,0684	0,0223	0,0338

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100) (suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOP <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
14.12	Vêtements de travail	0,0421	0,3351	0,1374	0,2089
14.13	Vêtements de dessus	0,1669	1,0927	0,4681	0,7115
14.14	Sous-vêtements	... <sup>f</sup>	0,7304	0,2376	0,3612
14.19	Autres vêtements et accessoires	... <sup>f</sup>	0,5299	0,1724	0,2621
14.3	Articles à mailles	... <sup>f</sup>	0,6054	0,1970	0,2994
14.31	Articles chaussants à mailles	... <sup>f</sup>	0,0910	0,0296	0,0450
14.39	Autres articles à mailles	... <sup>f</sup>	0,5144	0,1674	0,2544
<b>15</b>	<b>Cuir, articles en cuir, chaussures</b>	<b>0,1593</b>	<b>1,5208</b>	<b>0,6024</b>	<b>0,7777</b>
15.1	Cuir, articles en cuir	0,0640	0,6956	0,2696	0,3440
15.11	Cuir	... <sup>f</sup>	0,0552	0,0180	0,0273
15.12	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	0,0640	0,6404	0,2516	0,3167
15.2	Chaussures	0,0953	0,8252	0,3328	0,4337
<b>16</b>	<b>Produits en bois</b>	<b>2,6957</b>	<b>1,2356</b>	<b>2,2206</b>	<b>3,3040</b>
16.1	Sciage et rabotage du bois	0,1947	... <sup>f</sup>	0,1313	0,1999
16.10.1	Produits de sciage	0,1461	... <sup>f</sup>	0,0985	0,1500
16.10.11	Bois de sciage	0,1461	... <sup>f</sup>	0,0985	0,1500
16.10.2	Bois rabotés	0,0486	... <sup>f</sup>	0,0328	0,0499
16.2	Autres produits en bois	2,5010	1,2356	2,0893	3,1041
16.21	Panneaux de bois	... <sup>e</sup>	0,3617	... <sup>e</sup>	0,5103
16.21.1	Contreplaqués	... <sup>e</sup>	0,0839	... <sup>e</sup>	0,0495
16.21.2	Panneaux agglomérés	... <sup>e</sup>	0,0906	... <sup>e</sup>	0,2624
16.21.3	Panneaux en fibres de bois	... <sup>e</sup>	0,0991	... <sup>e</sup>	0,1548
16.21.4	Panneaux forts	... <sup>e</sup>	0,0881	... <sup>e</sup>	0,0436
16.22	Parquet	... <sup>e</sup>	0,1533	... <sup>e</sup>	0,1203
16.23	Menuiserie du bâtiment, aménagement intérieur	... <sup>e</sup>	0,5407	... <sup>e</sup>	2,2596
16.29	Objets divers en bois et en liège, vannerie et sparterie	... <sup>e</sup>	0,1799	... <sup>e</sup>	0,0890
<b>17</b>	<b>Papier et produits en papier</b>	<b>1,0604</b>	<b>1,6528</b>	<b>1,2529</b>	<b>1,4945</b>
17.1	Pâte à papier, papier et carton	0,2719	0,7858	0,4391	0,4582
17.11	Pâte à papier	... <sup>f</sup>	0,0855	0,0278	0,0423
17.12	Papier et carton	0,2719	0,7003	0,4113	0,4159
17.2	Produits en papier	0,7885	0,8670	0,8138	1,0363
17.21	Emballages en papier et carton, papier ondulé	0,5006	0,3684	0,4574	0,5831
17.21.1	Emballages en papier	0,2319	... <sup>f</sup>	0,1564	0,1858
17.21.2	Emballages en carton et en papier ondulé	0,2687	... <sup>f</sup>	0,1812	0,2152
17.21.3	Boîtes et cartons, en papier ou carton ondulé	... <sup>f</sup>	0,1916	0,0623	0,0947
17.21.4	Boîtes et cartons pliables, en papier ou carton non ondulé	... <sup>f</sup>	0,1768	0,0575	0,0874
17.22	Articles en papier et en ouate de cellulose à usage sanitaire et domestique	0,1057	0,3178	0,1747	0,2023
17.23	Articles de papeterie et de bureau en papier et carton	0,0690	0,0778	0,0718	0,1092
17.29	Autres articles en papier et carton	0,1132	0,1030	0,1099	0,1417
<b>18</b>	<b>Imprimerie, activités de préresse et de reliure</b>	<b>1,2233</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>0,8253</b>	<b>1,1048</b>
18.11	Imprimerie de journaux	0,0995	... <sup>f</sup>	0,0671	0,1020
18.12	Autre imprimerie	0,9489	... <sup>f</sup>	0,6402	0,8722
18.12.1	Impression offset	0,8341	... <sup>f</sup>	0,5627	0,7545

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

(suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOT <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
18.12.2	Sérigraphie	0,0510	... <sup>f</sup>	0,0344	0,0523
18.12.3	Héliographie et reprographie	0,0298	... <sup>f</sup>	0,0201	0,0305
18.12.4	Autres impressions	0,0340	... <sup>f</sup>	0,0230	0,0349
18.13	Activités de prépresse	0,1283	... <sup>f</sup>	0,0866	0,0829
18.14	Reliure	0,0466	... <sup>f</sup>	0,0314	0,0477
<b>19</b>	<b>Produits pétroliers</b>	<b>0,8086</b>	<b>4,3071</b>	<b>1,9471</b>	<b>2,8789</b>
19.20.1	Carburants	0,4658	2,9399	1,2709	1,9317
19.20.11	Essence	0,2158	1,1257	0,5119	0,7781
19.20.12	Diesel	0,2469	1,2757	0,5817	0,8841
19.20.13	Kérosène	0,0031	0,5385	0,1773	0,2695
19.20.2	Mazout	0,2425	1,1083	0,5243	0,7853
19.20.21	Mazout extra-léger	0,2065	1,1083	0,5000	0,7600
19.20.22	Mazout lourd	0,0360	... <sup>f</sup>	0,0243	0,0253
19.20.3	Lubrifiants	0,1003	0,1382	0,1126	0,1022
19.20.31	Huiles pour moteurs	0,0286	0,0768	0,0443	0,0567
19.20.32	Huiles pour engrenages de véhicules	0,0114	0,0123	0,0117	0,0092
19.20.33	Liquides hydrauliques	0,0173	0,0159	0,0168	0,0133
19.20.34	Huiles pour traitements métalliques	0,0404	0,0235	0,0349	0,0155
19.20.35	Huiles pour procédés de fabrication	0,0026	0,0097	0,0049	0,0075
19.20.4	Bitume pur	... <sup>f</sup>	0,1207	0,0393	0,0597
<b>20</b>	<b>Produits chimiques</b>	<b>6,0406</b>	<b>9,7712</b>	<b>7,2546</b>	<b>7,9652</b>
20.1	Produits chimiques de base, engrais, matières plastiques de base, etc.	1,5050	7,2710	3,3813	4,0699
20.11	Gaz industriels	0,1280	... <sup>f</sup>	0,0864	0,1313
20.12	Colorants et pigments	0,1961	0,3075	0,2324	0,1521
20.13	Autres produits chimiques inorganiques de base	0,1988	0,5336	0,3077	0,2639
20.14	Autres produits chimiques organiques de base	0,5143	4,9002	1,9414	2,5878
20.15	Engrais et produits azotés	... <sup>f</sup>	0,0795	0,0259	0,0393
20.16	Matières plastiques de base	0,4678	1,4049	0,7727	0,8731
20.16.1	Matières plastiques de base (sans résine de polyester)	0,4445	1,3698	0,7455	0,8424
20.16.2	Résine de polyester	0,0233	0,0351	0,0272	0,0307
20.17	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	... <sup>f</sup>	0,0453	0,0148	0,0224
20.2	Pesticides et autres produits agrochimiques	0,3071	0,1173	0,2453	0,0737
20.3	Peintures, vernis, encres et mastics	0,7183	0,3928	0,6124	0,6668
20.30.1	Encres d'imprimerie	0,1148	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
20.30.2	Crépis (non minéraux)	0,0862	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
20.30.3	Peintures pour la construction	0,3449	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
20.30.4	Vernis à bois	0,0862	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
20.30.5	Vernis industriels	0,0862	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
20.4	Savons, détergents, produits d'entretien et pour la toilette, parfums	1,1790	0,8500	1,0720	1,2012
20.41	Savons, détergents et produits d'entretien	0,2263	0,2485	0,2336	0,2741
20.42	Produits pour la toilette et parfums	0,9527	0,6015	0,8384	0,9271
20.5	Autres produits chimiques	2,3312	1,0735	1,9219	1,9207
20.51	Produits explosifs	0,0206	0,0219	0,0210	0,0320
20.52	Colles	0,2722	0,0737	0,2076	0,2359
20.53	Huiles essentielles	0,6661	0,1996	0,5143	0,1957

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

Source: OFS – PPI

© OFS, Neuchâtel 2016

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100) (suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOP <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
20.59	Autres produits chimiques	1,3723	0,7783	1,1790	1,4571
20.6	Fibres artificielles ou synthétiques	... <sup>f</sup>	0,0666	0,0217	0,0329
<b>21</b>	<b>Produits pharmaceutiques</b>	<b>19,5893</b>	<b>16,0832</b>	<b>18,4489</b>	<b>9,0999</b>
21.1	Produits pharmaceutiques de base	3,1347	3,5371	3,2656	2,3906
21.2	Préparations pharmaceutiques	16,4546	12,5461	15,1833	6,7093
<b>22</b>	<b>Produits en caoutchouc et en plastique</b>	<b>2,3665</b>	<b>3,3846</b>	<b>2,6978</b>	<b>2,9290</b>
22.1	Produits en caoutchouc	0,1570	0,7909	0,3632	0,4318
22.11	Pneus	... <sup>f</sup>	0,4579	0,1489	0,2264
22.11.1	Pneus pour automobiles et véhicules utilitaires légers	... <sup>f</sup>	0,3435	0,1117	0,1698
22.11.2	Pneus pour véhicules utilitaires lourds	... <sup>f</sup>	0,1144	0,0372	0,0566
22.19	Autres articles en caoutchouc	0,1570	0,3330	0,2143	0,2054
22.2	Produits en matières plastiques	2,2095	2,5937	2,3346	2,4972
22.21	Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	0,6620	1,0899	0,8013	0,7139
22.21.1	Feuilles en matières plastiques	0,3064	0,3683	0,3266	0,2302
22.21.11	Feuilles en matières plastiques pour la construction	0,1651	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
22.21.12	Autres feuilles en matières plastiques	0,1413	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
22.21.2	Plaques en matières plastiques	0,0687	0,3683	0,1662	0,2009
22.21.3	Tubes en matières plastiques	0,2407	0,2224	0,2347	0,1707
22.21.4	Tuyaux en matières plastiques	... <sup>f</sup>	0,0556	0,0181	0,0275
22.21.9	Autres produits semi-finis en matières plastiques	0,0462	0,0753	0,0557	0,0846
22.22	Emballages en matières plastiques	0,5614	0,4699	0,5316	0,6026
22.23	Éléments en matières plastiques pour la construction	0,4064	0,2995	0,3716	0,5350
22.23.1	Géotextiles	... <sup>f</sup>	0,0749	0,0244	0,0370
22.23.2	Autres éléments en matières plastiques pour la construction	0,4064	0,2246	0,3472	0,4980
22.29	Autres articles en matières plastiques	0,5797	0,7344	0,6301	0,6457
22.29.1	Articles techniques en matières plastiques	0,0937	0,1505	0,1122	0,1201
22.29.2	Produits finis en matières plastiques	0,4860	0,5839	0,5179	0,5256
<b>23</b>	<b>Verre et articles en verre, céramique, traitement des pierres et des terres</b>	<b>2,3062</b>	<b>1,7573</b>	<b>2,1277</b>	<b>2,9635</b>
23.1	Verre et articles en verre	0,4011	0,5950	0,4643	0,6075
23.11/12	Verre plat et verre plat travaillé	0,3308	0,2403	0,3014	0,3601
23.13	Verre creux	0,0502	0,2268	0,1077	0,1636
23.14	Fibres de verre et produits en fibres de verre	0,0201	0,0484	0,0293	0,0445
23.19	Autres produits en verre	... <sup>f</sup>	0,0795	0,0259	0,0393
23.3	Matériaux de construction en terre cuite	0,0617	0,1741	0,0983	0,1493
23.31	Carreaux en céramique	... <sup>f</sup>	0,1741	0,0567	0,0861
23.32	Briques et tuiles en terre cuite	0,0617	... <sup>f</sup>	0,0416	0,0632
23.4	Autres articles céramiques	0,1195	0,1842	0,1406	0,1792
23.5	Ciment, chaux et plâtre	0,2889	0,0636	0,2156	0,3277
23.6	Produits en béton, ciment et plâtre	0,9187	0,3528	0,7346	1,1164
23.61	Produits en béton pour la construction	0,4660	0,2560	0,3977	0,6045
23.61.1	Produits de génie civil	0,1491	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
23.61.2	Produits pour le bâtiment	0,0839	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
23.61.3	Produits d'aménagement extérieur	0,2330	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
23.62	Produits en plâtre pour la construction	0,0465	0,0968	0,0629	0,0955

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

(suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOT <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
23.63	Béton frais (béton prêt à l'emploi)	0,3169	... <sup>f</sup>	0,2138	0,3249
23.64	Mortier et autres bétons (bétons secs)	0,0579	... <sup>f</sup>	0,0390	0,0593
23.65	Ouvrages en fibre-ciment	0,0314	... <sup>f</sup>	0,0212	0,0322
23.7	Pierres de taille façonnées	0,1096	0,1685	0,1288	0,1957
23.9	Autres produits minéraux non métalliques	0,4067	0,2191	0,3455	0,3877
23.91	Produits abrasifs	0,1565	0,0783	0,1310	0,0616
23.99	Autres produits minéraux non métalliques	0,2502	0,1408	0,2145	0,3261
23.99.1	Produits à base d'asphalte et de bitume	0,2260	0,1000	0,1849	0,2811
23.99.11	Mélanges bitumineux	0,2034	... <sup>f</sup>	0,1371	0,2085
23.99.12	Emulsions et peintures	0,0030	0,0900	0,0313	0,0476
23.99.13	Asphalte coulé	0,0046	... <sup>f</sup>	0,0031	0,0047
23.99.14	Bitume d'étanchéité	0,0150	0,0100	0,0134	0,0203
23.99.2	Plaques en laine de roche	0,0242	0,0408	0,0296	0,0450
<b>24</b>	<b>Métaux, produits semi-finis en métaux</b>	<b>1,6185</b>	<b>4,0603</b>	<b>2,4131</b>	<b>2,6128</b>
24.1	Fer brut, acier	0,3182	1,2088	0,6079	0,6751
24.10.1	Fer brut	... <sup>f</sup>	0,0051	0,0016	0,0025
24.10.2	Produits longs en acier	0,2057	0,3872	0,2648	0,2231
24.10.21	Barres en acier	0,2057	0,2788	0,2295	0,1695
24.10.22	Acier profilé	... <sup>f</sup>	0,1084	0,0353	0,0536
24.10.3	Produits plats en acier	... <sup>f</sup>	0,4180	0,1360	0,2067
24.10.4	Barres d'armature (acier d'armature)	0,1125	0,1083	0,1111	0,0992
24.10.5	Acier fin	... <sup>f</sup>	0,1788	0,0582	0,0885
24.10.51	Acier inoxydable	... <sup>f</sup>	0,1582	0,0514	0,0783
24.10.52	Acier fin de construction	... <sup>f</sup>	0,0103	0,0034	0,0051
24.10.53	Acier pour outils	... <sup>f</sup>	0,0103	0,0034	0,0051
24.10.6	Autres produits en acier	... <sup>f</sup>	0,1114	0,0362	0,0551
24.2	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,3003	0,3765	0,3251	0,2687
24.3	Autres produits semi-finis en fer et en acier	... <sup>f</sup>	0,6591	0,2146	0,3260
24.31	Acier étiré à froid	... <sup>f</sup>	0,0942	0,0307	0,0466
24.32	Feuillards laminés à froid	... <sup>f</sup>	0,1678	0,0546	0,0830
24.33	Acier profilé à froid	... <sup>f</sup>	0,2510	0,0817	0,1241
24.34	Fils tréfilés	... <sup>f</sup>	0,1461	0,0476	0,0723
24.4	Métaux non ferreux	0,6302	1,8159	1,0160	0,9638
24.42	Aluminium	0,5647	0,9710	0,6970	0,5459
24.42.1	Aluminium brut	... <sup>f</sup>	0,2873	0,0935	0,1421
24.42.2	Produits semi-finis en aluminium	0,4589	0,5089	0,4752	0,3051
24.42.21	Produits laminés	0,3419	0,3393	0,3411	0,2076
24.42.22	Produits pressés	0,1170	0,1696	0,1341	0,0975
24.42.3	Feuilles en aluminium	0,1058	0,1748	0,1283	0,0987
24.43	Plomb, zinc et étain	... <sup>f</sup>	0,0489	0,0159	0,0242
24.43.1	Plomb	... <sup>f</sup>	0,0075	0,0025	0,0037
24.43.2	Zinc	... <sup>f</sup>	0,0281	0,0091	0,0139
24.43.3	Etain	... <sup>f</sup>	0,0133	0,0043	0,0066
24.44	Cuivre	0,0655	0,6180	0,2452	0,3056
24.44.1	Cuivre brut	... <sup>f</sup>	0,0327	0,0106	0,0162
24.44.2	Produits en cuivre	0,0655	0,5853	0,2346	0,2894

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100) (suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOP <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
24.44.21	Fils de cuivre	– <sup>e</sup>	0,2500	– <sup>e</sup>	0,1236
24.44.22	Tôles et bandes en cuivre	– <sup>e</sup>	0,1830	– <sup>e</sup>	0,0905
24.44.23	Tubes et barres en cuivre	– <sup>e</sup>	0,1523	– <sup>e</sup>	0,0753
24.45	Autres métaux non ferreux: nickel	... <sup>f</sup>	0,1780	0,0579	0,0881
24.5	Produits de fonderie	0,3698	... <sup>f</sup>	0,2495	0,3792
24.51	Fonderie de fonte	0,1517	... <sup>f</sup>	0,1023	0,1555
24.53	Fonderie de métaux légers	0,2181	... <sup>f</sup>	0,1472	0,2237
<b>25</b>	<b>Produits métalliques</b>	<b>5,9733</b>	<b>3,6408</b>	<b>5,2143</b>	<b>6,3068</b>
25.1	Éléments en métal, constructions en métaux légers	1,2457	0,7266	1,0768	1,5327
25.11	Structures métalliques/Constructions en acier	– <sup>e</sup>	0,5704	– <sup>e</sup>	0,9920
25.12	Portes et fenêtres en métal	– <sup>e</sup>	0,1562	– <sup>e</sup>	0,5407
25.2	Réservoirs métalliques, chaudières et radiateurs	0,1266	0,1897	0,1471	0,1683
25.21	Chaudières et radiateurs pour le chauffage central	0,1006	0,1244	0,1083	0,1094
25.29	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	0,0260	0,0653	0,0388	0,0589
25.5	Pièces forgées	0,3341	... <sup>f</sup>	0,2254	0,3426
25.6	Traitement et revêtement des métaux, mécanique générale	2,2344	... <sup>f</sup>	1,5074	2,2910
25.61	Traitement et revêtement des métaux	0,8765	... <sup>f</sup>	0,5913	0,8987
25.62	Mécanique générale	1,3579	... <sup>f</sup>	0,9161	1,3923
25.7	Coutellerie, outillage, serrurerie, etc.	1,0080	1,0250	1,0135	0,9227
25.71	Coutellerie	0,0910	0,0778	0,0867	0,0731
25.72	Serrures et ferrures	0,1907	0,2574	0,2124	0,2415
25.73	Outillage	0,7263	0,6898	0,7144	0,6081
25.9	Autres produits métalliques	1,0245	1,6995	1,2441	1,0495
25.92	Emballages métalliques	0,1413	0,2280	0,1695	0,2205
25.93	Articles en fils métalliques, chaînes et ressorts	0,1708	0,2115	0,1840	0,1518
25.93.1	Treillis et paniers armés	– <sup>e</sup>	0,0770	– <sup>e</sup>	0,0716
25.93.2	Chaînes, ressorts et pointes	– <sup>e</sup>	0,1345	– <sup>e</sup>	0,0802
25.94	Vis et boulons	0,3368	0,2841	0,3197	0,1752
25.99	Autres produits métalliques	0,3756	0,9759	0,5709	0,5020
<b>26</b>	<b>Produits informatiques, électroniques et optiques</b>	<b>15,4373</b>	<b>9,6034</b>	<b>13,5390</b>	<b>10,6546</b>
26.1	Composants et cartes électroniques	1,8826	0,9098	1,5661	2,1034
26.2	Ordinateurs et équipements périphériques	0,1147	2,4594	0,8776	1,2436
26.20.1	Serveurs	– <sup>e</sup>	0,2714	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.20.2	Desktops	– <sup>e</sup>	0,3509	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.20.3	Ordinateurs portables	– <sup>e</sup>	0,7017	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.20.4	Tablets	– <sup>e</sup>	0,1187	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.20.5	Ecrans PC	– <sup>e</sup>	0,1391	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.20.6	Imprimantes PC et scanners	– <sup>e</sup>	0,3898	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.20.9	Autres produits	– <sup>e</sup>	0,4878	– <sup>e</sup>	– <sup>e</sup>
26.3	Équipements de communication	0,4949	1,9585	0,9711	1,2689
26.4	Produits électroniques grand public	0,0395	0,8966	0,3184	0,4434
26.5	Instruments et appareils de mesure et de contrôle, montres	8,5097	2,5293	6,5637	1,7686
26.51	Instruments et appareils de mesure et de contrôle	1,5975	1,4437	1,5474	0,8777
26.52	Montres	6,9122	1,0856	5,0163	0,8909
26.52.1	Montres-bracelets et montres de poche	6,5230	... <sup>f</sup>	4,4005	0,3341
26.52.9	Autres montres et composants de montres	0,3892	1,0856	0,6158	0,5568

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOP = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

Source: OFS – PPI

© OFS, Neuchâtel 2016

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

(suite)

Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOT <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
26.6	Equipements d'irradiation médicale, électro-médicaux et électro-thérapeutiques	3,9934	0,4148	2,8290	3,5156
26.7	Matériels optiques et photographiques	0,4025	0,4350	0,4131	0,3111
<b>27</b>	<b>Equipements électriques</b>	<b>7,0600</b>	<b>4,9950</b>	<b>6,3882</b>	<b>6,5855</b>
27.1	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques, matériel de distribution et de commande électrique	2,8224	1,8104	2,4931	2,1545
27.11	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1,9843	0,9067	1,6337	1,6647
27.12	Matériel de distribution et de commande électrique	0,8381	0,9037	0,8594	0,4898
27.2	Piles et accumulateurs électriques	0,0519	0,1857	0,0954	0,0918
27.3	Fils et câbles électriques, matériel d'installation électrique	2,6230	0,8777	2,0551	2,4860
27.31	Câbles à fibres optiques	0,0411	0,0519	0,0446	0,0678
27.32	Autres fils et câbles électroniques ou électriques	0,5300	0,3915	0,4849	0,5084
27.33	Matériel d'installation électrique	2,0519	0,4343	1,5256	1,9098
27.4	Appareils d'éclairage électrique	0,1886	0,5331	0,3007	0,4099
27.5	Appareils ménagers	0,5681	0,9483	0,6919	0,8397
27.51	Appareils électroménagers	0,5681	0,9483	0,6919	0,8397
27.51.1	Grands appareils électroménagers	0,0655	0,4191	0,1806	0,2584
27.51.2	Petits appareils électroménagers	0,5026	0,5292	0,5113	0,5813
27.9	Autres matériels et appareils électriques	0,8060	0,6398	0,7520	0,6036
<b>28</b>	<b>Machines</b>	<b>10,2733</b>	<b>8,2812</b>	<b>9,6250</b>	<b>8,0377</b>
28.1	Machines non spécifiques à une branche d'activité	2,3856	2,1676	2,3148	1,5044
28.11	Moteurs et turbines	0,7119	0,6230	0,6830	0,3445
28.12	Equipements hydrauliques et pneumatiques	0,1854	0,1939	0,1882	0,1148
28.13	Pompes et compresseurs	0,6654	0,4856	0,6069	0,3082
28.14	Articles de robinetterie	0,3446	0,4705	0,3856	0,2679
28.15	Engrenages, organes mécaniques de transmission	0,4783	0,3946	0,4511	0,4690
28.2	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	3,0431	3,0820	3,0556	3,2822
28.21	Fours et brûleurs	0,1141	0,0990	0,1091	0,1174
28.22	Matériel de levage et de manutention	0,7428	0,7668	0,7506	0,9034
28.23	Machines de bureau (sans ordinateurs et équipements périphériques)	0,0910	0,4603	0,2111	0,2277
28.24	Outillage portatif à moteur incorporé	0,2203	0,1976	0,2129	0,2535
28.25	Equipements aérauliques et frigorifiques industriels	0,4019	0,6478	0,4819	0,5195
28.29	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	1,4730	0,9105	1,2900	1,2607
28.3	Machines agricoles et forestières	0,1348	0,3875	0,2170	0,3022
28.30.1	Tracteurs agricoles	— <sup>e</sup>	0,1480	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
28.30.2	Autres machines agricoles et forestières	— <sup>e</sup>	0,2395	— <sup>e</sup>	— <sup>e</sup>
28.4	Machines-outils	1,4462	0,7704	1,2263	0,7868
28.9	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	3,2636	1,8737	2,8113	2,1621
28.91	Machines pour la métallurgie	0,0954	... <sup>f</sup>	0,0644	0,0332
28.92	Machines pour la construction	0,1572	0,5157	0,2738	0,3196
28.93	Machines pour l'industrie agro-alimentaire	0,5787	0,1703	0,4458	0,3548
28.94	Machines pour les industries textiles	0,4958	0,1882	0,3957	0,2953
28.95	Machines pour les industries du papier et du carton	0,2397	0,0583	0,1807	0,1214
28.96	Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	0,7265	0,1614	0,5426	0,6025
28.99	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	0,9703	0,7798	0,9083	0,4353
28.99.1	Machines d'imprimerie	0,1404	0,0769	0,1197	0,0546
28.99.2	Autres machines spécifiques à une autre branche d'activité	0,8299	0,7029	0,7886	0,3807

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

Source: OFS – PPI

© OFS, Neuchâtel 2016

## Structure et pondération de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100) (fin)

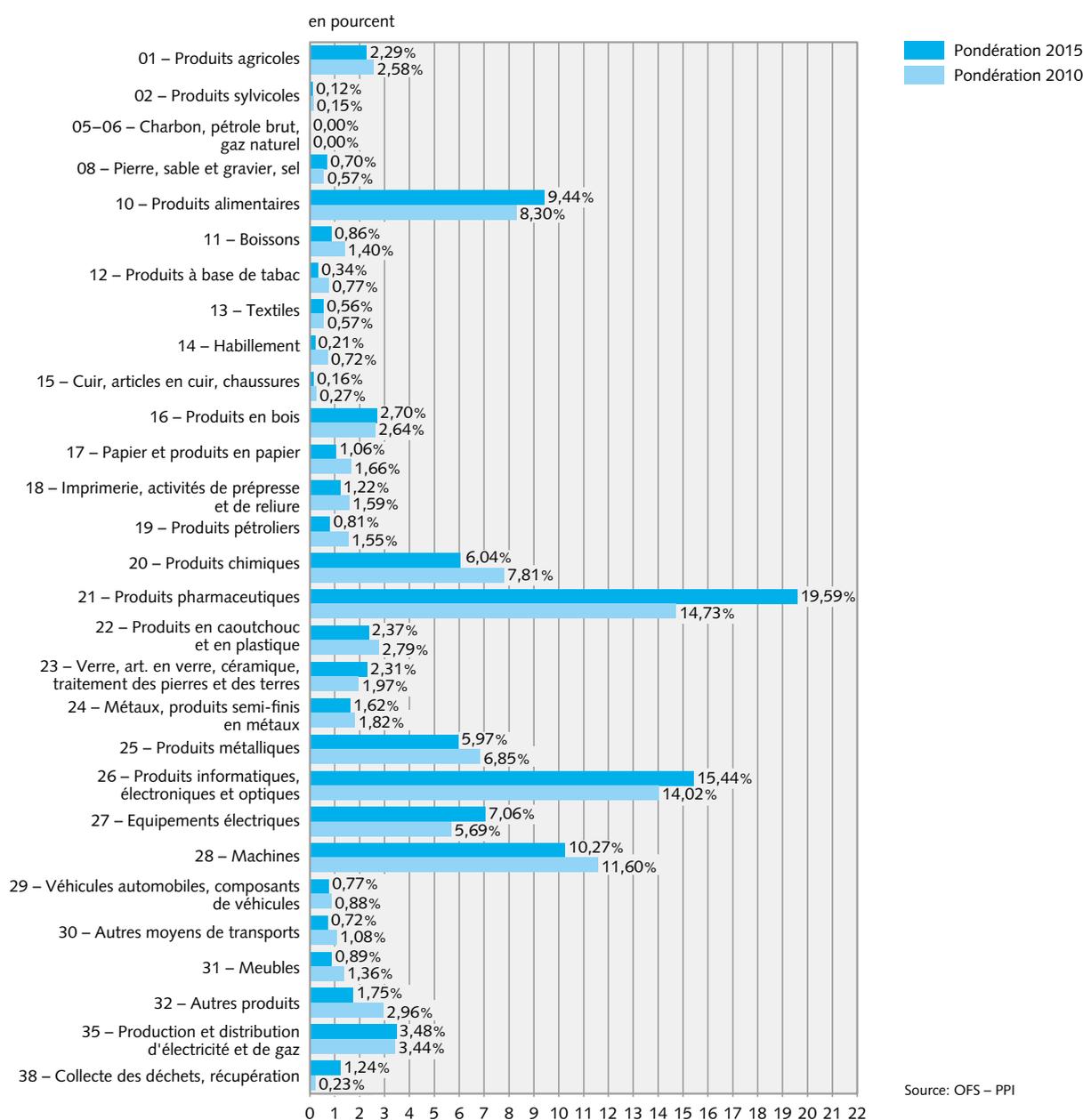
Code	Description	Pondération en %			
		IPP <sup>a</sup>	IPI <sup>b</sup>	IPOP <sup>c</sup>	IPON <sup>d</sup>
<b>29</b>	<b>Véhicules automobiles, composants de véhicules</b>	<b>0,7692</b>	<b>8,3085</b>	<b>3,2224</b>	<b>4,2708</b>
29.1	Automobiles et moteurs pour automobiles	... <sup>f</sup>	7,3359	2,3870	3,6280
29.10.1	Automobiles et mobil-homes	... <sup>f</sup>	6,4693	2,1050	3,1994
29.10.2	Véhicules utilitaires	... <sup>f</sup>	0,8666	0,2820	0,4286
29.2	Carrosseries et remorques	0,1329	0,2165	0,1601	0,2434
29.3	Composants de véhicules et accessoires	0,6363	0,7561	0,6753	0,3994
<b>30</b>	<b>Autres moyens de transports</b>	<b>0,7188</b>	<b>1,9249</b>	<b>1,1112</b>	<b>1,1211</b>
30.1	Construction navale	... <sup>f</sup>	0,2453	0,0798	0,1213
30.12	Bateaux de plaisance	... <sup>f</sup>	0,2453	0,0798	0,1213
30.3	Aéronefs	0,5597	... <sup>f</sup>	0,3776	0,0672
30.9	Autres moyens de transports	0,1591	1,6796	0,6538	0,9326
30.91	Motocycles	... <sup>f</sup>	0,9417	0,3064	0,4657
30.92	Bicyclettes et véhicules pour invalides	0,1591	0,7379	0,3474	0,4669
<b>31</b>	<b>Meubles</b>	<b>0,8941</b>	<b>1,9412</b>	<b>1,2348</b>	<b>1,7601</b>
31.01	Meubles de bureau et de magasin	0,2520	0,4745	0,3244	0,4608
31.02	Meubles de cuisine et de salle de bains	0,2881	0,3433	0,3061	0,4652
31.03	Matelas	0,0642	0,1535	0,0932	0,1417
31.09	Autres meubles	0,2898	0,9699	0,5111	0,6924
<b>32</b>	<b>Autres produits</b>	<b>1,7495</b>	<b>3,3968</b>	<b>2,2855</b>	<b>1,9231</b>
32.2	Instruments de musique	... <sup>f</sup>	0,0695	0,0226	0,0344
32.3	Articles de sport	... <sup>f</sup>	0,2932	0,0954	0,1450
32.4	Jeux et jouets	... <sup>f</sup>	0,2637	0,0858	0,1304
32.5	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire, etc.	1,4412	2,3264	1,7293	1,2278
32.50.1	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire	0,5588	1,2117	0,7713	0,6148
32.50.2	Matériel orthopédique et prothétique	0,6816	0,8012	0,7205	0,4139
32.50.3	Produits odontotechniques	0,1535	0,0730	0,1273	0,0629
32.50.4	Lunettes, verres de lunettes et verres de contact	0,0473	0,2405	0,1102	0,1362
32.9	Autres produits	0,3083	0,4440	0,3524	0,3855
<b>35</b>	<b>Production et distribution d'électricité et de gaz</b>	<b>3,4827</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>2,3493</b>	<b>3,5712</b>
35.1	Electricité	2,7607	... <sup>f</sup>	1,8623	2,8306
35.10.1	Ménages	1,0699	... <sup>f</sup>	0,7218	1,0971
35.10.2	Artisanat, commerce, industries, services	1,6908	... <sup>f</sup>	1,1405	1,7335
35.2	Gaz	0,7220	... <sup>f</sup>	0,4870	0,7406
35.20.1	Ménages	0,3236	... <sup>f</sup>	0,2183	0,3318
35.20.2	Artisanat, commerce, industries, services	0,3984	... <sup>f</sup>	0,2687	0,4088
<b>38</b>	<b>Collecte des déchets, recyclage</b>	<b>1,2406</b>	<b>...<sup>f</sup></b>	<b>0,8371</b>	<b>1,0830</b>
38.1	Collecte des déchets	0,2763	... <sup>f</sup>	0,1864	0,2578
38.11	Collecte des déchets non dangereux	0,2763	... <sup>f</sup>	0,1864	0,2578
38.11.1	Vieux papier	0,2763	... <sup>f</sup>	0,1864	0,2578
38.3	Récupération	0,9643	... <sup>f</sup>	0,6507	0,8252
38.32	Recyclage de matériaux	0,9643	... <sup>f</sup>	0,6507	0,8252
38.32.1	Gravier recyclé	0,1139	... <sup>f</sup>	0,0769	0,1165
38.32.2	Ferraille et déchets de ferraille	0,8504	... <sup>f</sup>	0,5738	0,7087
38.32.21	Ferraille	0,6783	... <sup>f</sup>	0,4576	0,6120
38.32.22	Déchets et débris métalliques	0,1721	... <sup>f</sup>	0,1162	0,0967

<sup>a</sup> IPP = Indice des prix à la production<sup>b</sup> IPI = Indice des prix à l'importation<sup>c</sup> IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)<sup>d</sup> IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)<sup>e</sup> La position ne peut pas être publiée séparément<sup>f</sup> Position non relevée

## Annexe 2

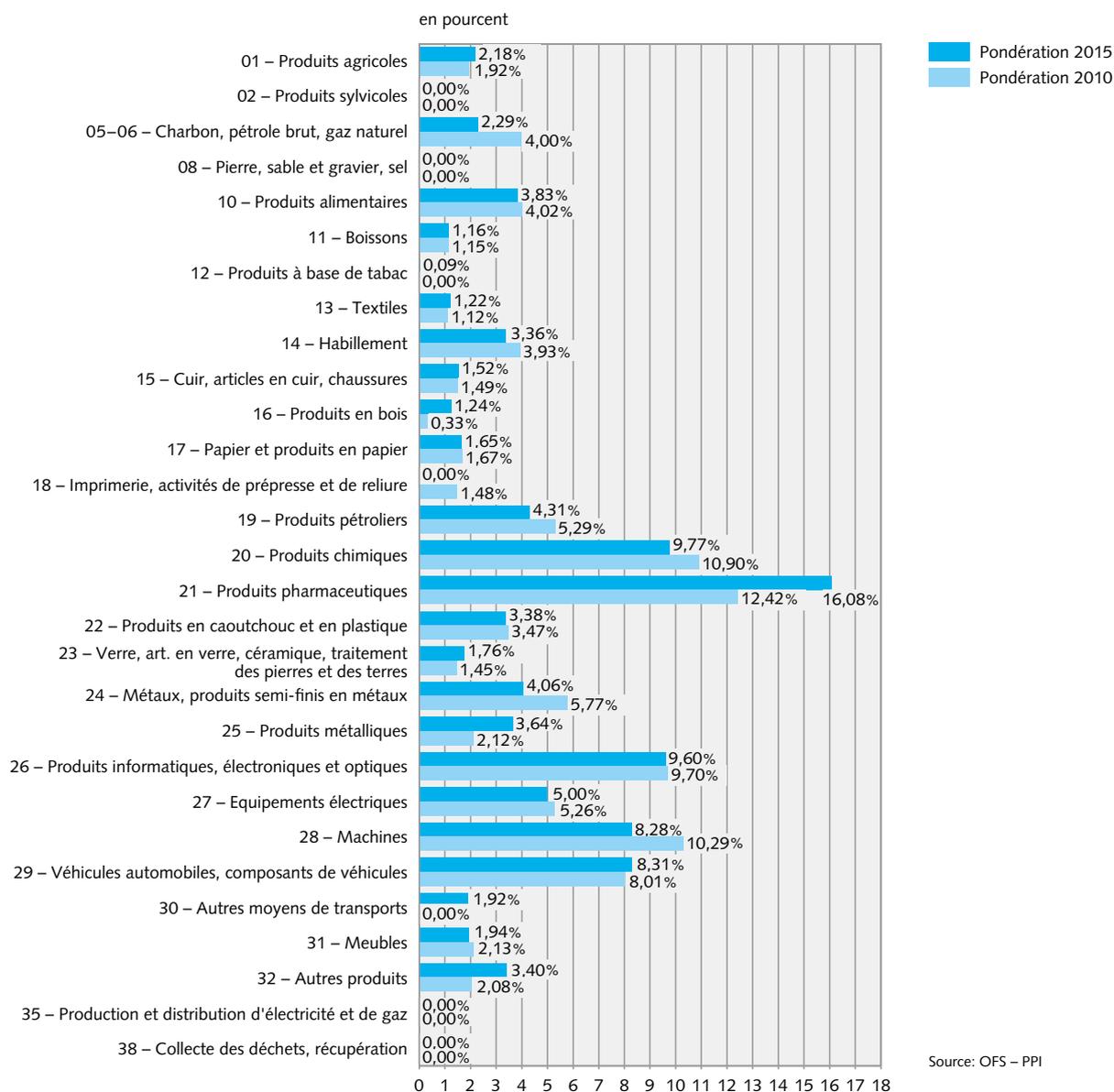
### Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015: Indice des prix à la production

G 1



**Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015:  
Indice des prix à l'importation**

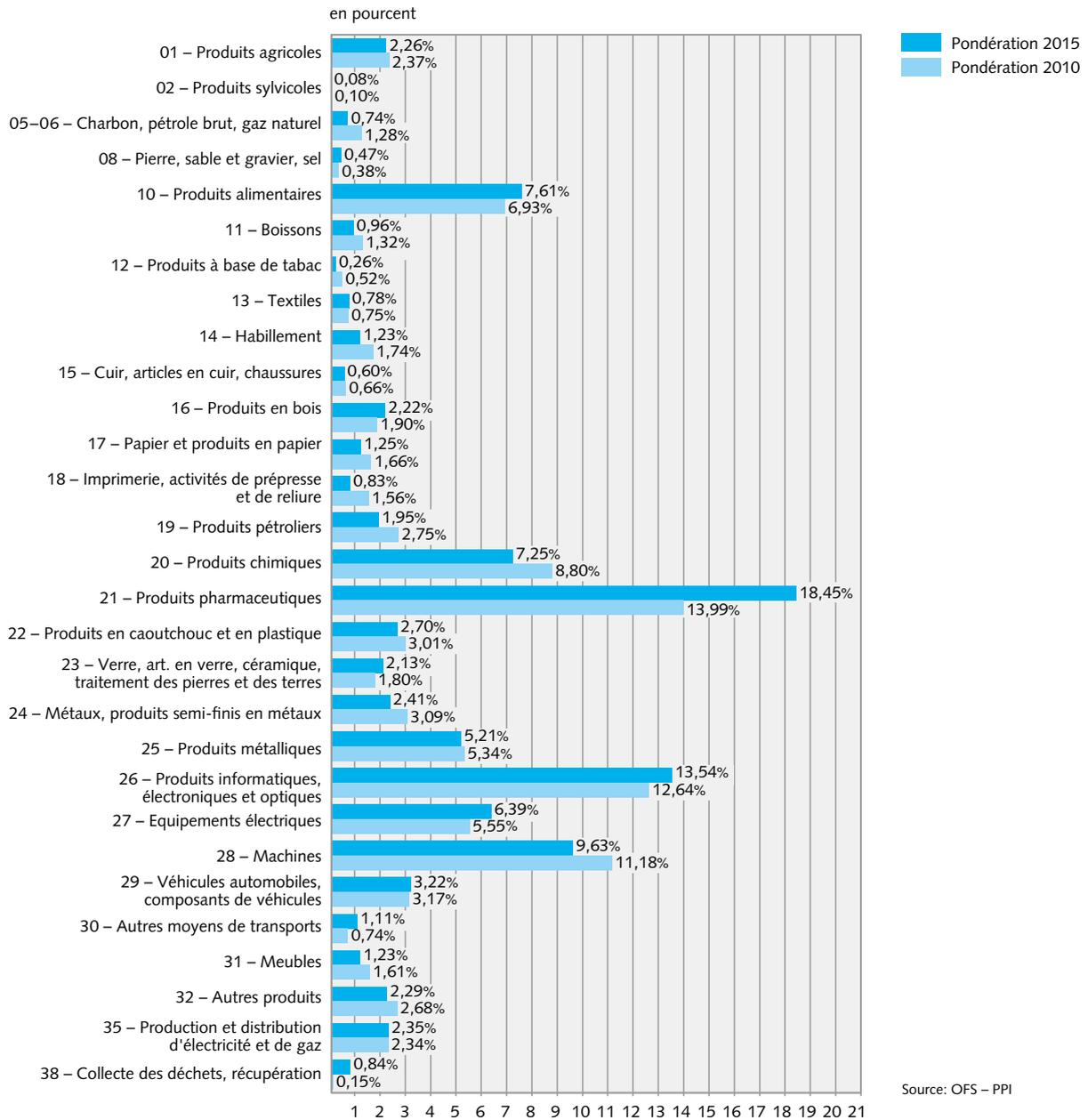
G 2



© OFS, Neuchâtel 2016

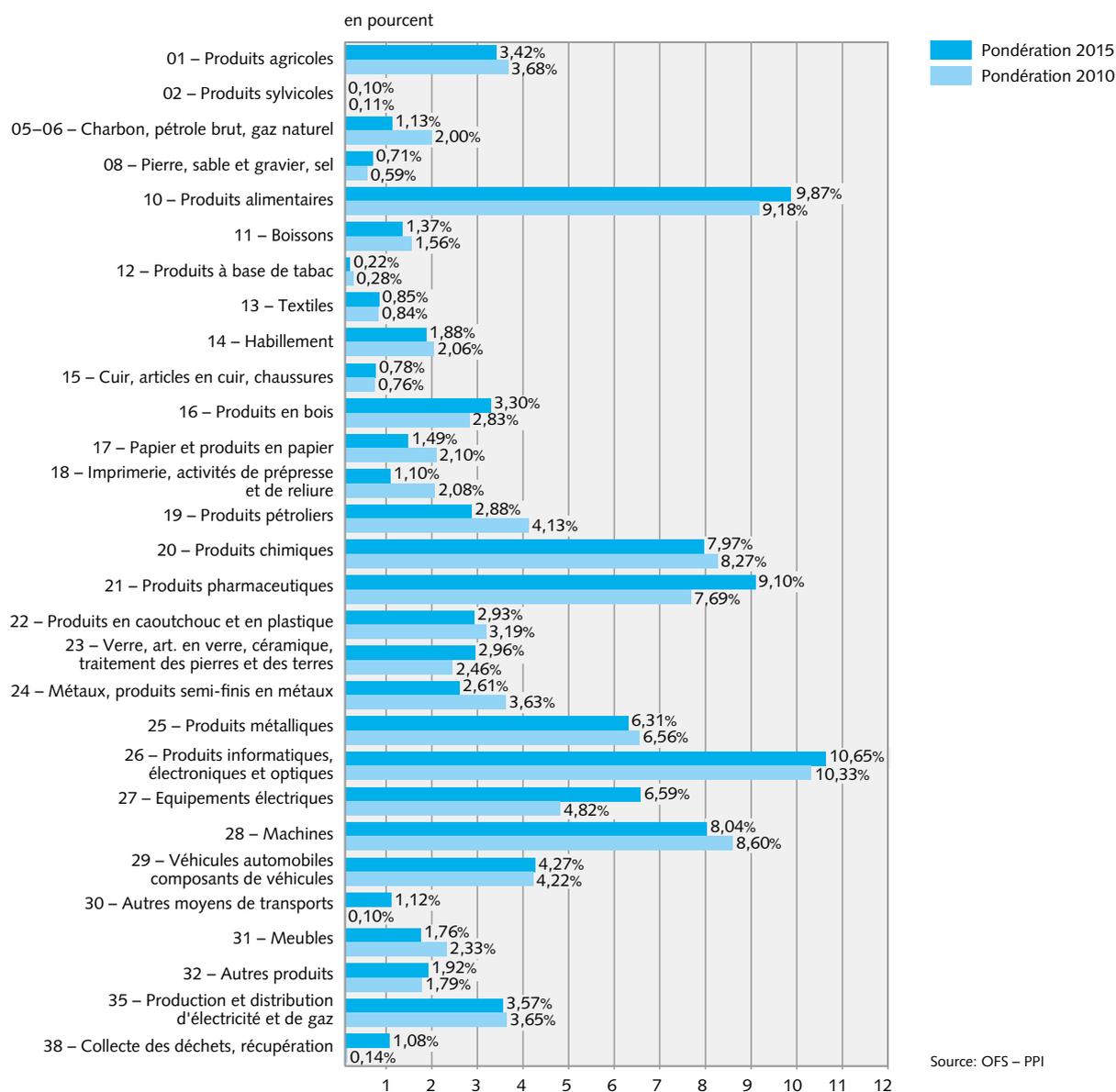
**Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015:  
Indice des prix de l'offre totale**

G 3



## Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015: Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur

G 4



© OFS, Neuchâtel 2016

## Annexe 3

## Plan de relevé de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>A Produits agricoles et sylvicoles</b>												
01 Produits agricoles dans le sens strict	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
01.19.1 Produits horticoles			x			x			x			x
01.03 Produits de pépinières			x						x			
02 Produits sylvicoles		x		x		x		x		x		x
<b>B Produits des industries extractives</b>												
05, 06 Charbon, pétrole brut, gaz naturel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
08 Pierre, sable et gravier, sel		x			x			x			x	
<b>C Produits manufacturiers</b>												
10 Produits alimentaires			x			x			x			x
11 Boissons			x			x			x			x
12 Produits à base de tabac			x			x			x			x
13 Textiles			x			x			x			x
14 Habillement			x						x			
15 Cuir, articles en cuir, chaussures			x			x			x			x
16 Produits en bois												
16.10.1 Produits de sciage		x		x		x		x		x		x
16.23 Menuiserie du bâtiment, aménagement intérieur						x						x
16.xx Autres groupes de produits		x			x			x				x
17 Papier, articles en papier		x				x			x			x
18 Imprimerie, activités de prépresse et de reliure		x				x			x			x
19 Produits pétroliers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
20 Produits chimiques		x				x			x			x
21 Produits pharmaceutiques		x				x			x			x
22 Produits en caoutchouc et en plastique		x				x			x			x
23 Verre et articles en verre, articles céramiques, etc.		x				x			x			x
24 Métaux, produits semi-finis en métaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
25 Produits métalliques	x			x				x				x
26 Produits informatiques, électroniques et optiques	x			x				x				x
27 Equipements électriques				x								x
28 Machines				x								x
29 Véhicules automobiles, composants de véhicules			x			x			x			x
30 Autres matériels de transports			x			x			x			x
31 Meubles	x			x				x				x
32 Autres produits	x		x	x		x	x		x	x		x
35 Production et distribution d'électricité et de gaz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
38 Collecte des déchets, récupération	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Remarque: quelques rares groupes de produits s'écartent de la périodicité indiquée.

Source: OFS – PPI

© OFS, Neuchâtel 2016



**INFORMATIONS SUR LES PRIX PRATIQUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE**

En cas de remplacement d'un produit, biffer l'ancien et fournir une description du nouveau, son prix pour la période actuelle et son prix (ou une estimation de celui-ci) pour la période précédente → En cas d'estimation de prix merci d'inscrire une remarque dans le champ 6.

1	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr: (Svp laisser vide)		LfNr: (Svp laisser vide)

2	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr: (Svp laisser vide)		LfNr: (Svp laisser vide)

3	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr: (Svp laisser vide)		LfNr: (Svp laisser vide)

4	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr: (Svp laisser vide)		LfNr: (Svp laisser vide)



**INFORMATIONS SUR LES PRIX PRATIQUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE**

En cas de remplacement d'un produit, biffer l'ancien et fournir une description du nouveau, son prix pour la période actuelle et son prix (ou une estimation de celui-ci) pour la période précédente → En cas d'estimation de prix merci d'inscrire une remarque dans le champ 6.

1	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)      PosNr: (Svp laisser vide)      LfNr: (Svp laisser vide)				

2	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)      PosNr: (Svp laisser vide)      LfNr: (Svp laisser vide)				

3	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)      PosNr: (Svp laisser vide)      LfNr: (Svp laisser vide)				

4	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)      PosNr: (Svp laisser vide)      LfNr: (Svp laisser vide)				



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

9999/99

**EXPORT****Indice des prix à la production****Nom entreprise**

Collaborateur/trice  
Rue & Numéro  
Complément d'adresse  
NPA / Lieu

**Veillez compléter:**

N° IDE: CHE-     •     •

(Numéro d'identification de l'entreprise, p. ex. pour la TVA)

**Votre entreprise produit-elle pour l'exportation ?**

Oui  → Continuer

Non  → Interrompre et renvoyer le formulaire

**Collaborateur/trice de votre entreprise:**

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

**Collaborateur/trice OFS:**

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99 Fax: 058 463 63 41

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

**COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE: EXEMPLE ET EXPLICATIONS****1 Produit**

- Indiquer au moins un produit de votre assortiment régulier qui représente une part importante de votre chiffre d'affaires
- Produits adaptés aux besoins des clients: indiquer le produit dans sa version de base
- Si nécessaire: fournir une description détaillée dans le champ «Informations complémentaires», ou joindre un prospectus
- En cas de doute, contacter le/la collaborateur/trice OFS

**2 Conditions de livraison/pays de destination**

- Conditions de livraison déterminantes pour le prix (quantité acquise, modalités de paiement, etc.), p. ex. FOB, EXW, CPT (Incoterms)
- Pour chaque produit, n'indiquer les prix que pour les deux principaux pays de destination au maximum

**3 Indications de prix**

- Prix valables au début du mois, pas de prix catalogue, sans les rabais
- Prix de vente FOB (free on board), sans la TVA
- Conserver la même définition au fil des relevés

**4 Devise****CHF ou devise étrangère****5 Quantités**

Quantité à laquelle se rapporte le prix (p. ex. 100 kg, 1 m<sup>2</sup>, 1 pièce, 1000 pages, etc.)

**6 Informations complémentaires sur le produit**

- Description détaillée du produit: indications sur la qualité, données techniques, numéro d'article
- Conditions de paiement, rabais, explications sur les coûts et les conditions d'expédition ou de transport (notamment s'il n'est pas possible d'indiquer les prix FOB)
- Explications sur l'absence de variation/sur des variations importantes du prix ou sur le manque d'informations relatives au prix
- Prix actuel de l'ancien produit si celui-ci est remplacé parce qu'il ne représente plus une part importante de votre chiffre d'affaires
- Nouveau pays d'exportation
- Le prix de la période précédente (t-1) est une estimation

**EXEMPLE DE SAISIE****1 Exemple de produit et n° d'article**

Brève description du produit p. ex. câble bipolaire, plat, n° d'article 20-088

**2 Conditions de livraison/pays de destination**

départ-usine  
Export en Allemagne

**3 Indications de prix**

Janvier

63.40

Février

65.30

**4 Devise**

€

**5 Quantités**

par 10 m

**6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)**

Voir la note technique ci-jointe (édit. nov. 2010) payable à 20 jours nets

ProdCode:

(Svp laisser vide)

PosNr:

(Svp laisser vide)

LfNr:

(Svp laisser vide)

EXEMPLE DE SAISIE

PPI\_Export\_form\_33\_PREIS\_1f\_05.2014\_156004147

Voir au verso

**INFORMATIONS SUR LES PRIX PRATIQUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE**

En cas de remplacement d'un produit, biffer l'ancien et fournir une description du nouveau, son prix pour la période actuelle et son prix (ou une estimation de celui-ci) pour la période précédente → En cas d'estimation de prix merci d'inscrire une remarque dans le champ 6.

1	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison /pays de destination</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr:	(Svp laisser vide)	LfNr: (Svp laisser vide)

2	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison /pays de destination</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr:	(Svp laisser vide)	LfNr: (Svp laisser vide)

3	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison /pays de destination</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr:	(Svp laisser vide)	LfNr: (Svp laisser vide)

4	<b>1 Produit et n° d'article</b>		<b>2 Conditions de livraison /pays de destination</b>	
	<b>3 Indications de prix</b>		<b>4 Devise</b>	<b>5 Quantités</b>
	Janvier	Février		
<b>6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)</b>				
ProdCode: (Svp laisser vide)		PosNr:	(Svp laisser vide)	LfNr: (Svp laisser vide)

